Edito - Sommaire

Chère lectrice,
Cher lecteur,
Bonjour,

Dans ce numéro, vous découvrirez un nouveau projet mené par le Département des Affaires Sociales et Hospitalières et le Département Animation et Diffusion Culturelles, Lecture publique et Sport de mon collègue Philippe Greisch.
Il s'agit d'une subvention provinciale pour permettre aux jeunes (de 5 à 17 ans) habitants de la province de Luxembourg qui rencontrent des difficultés sociales et financières de pouvoir s'affilier à un club sportif.
Un budget de 40.000 euros a été dégagé (20.000 euros de chacun des deux départements) sur le budget provincial 2011 afin d'octroyer, sous certaines conditions, une subvention provinciale de maximum 40 euros.

Dans la rubrique « Portrait », nous ferons la connaissance de Jean-Pierre Haquin qui vient de passer 36 années à la direction du Centre d'accueil pour enfants « Saint Aubain » et de la Maison de Repos « L'Auberge du Vivier » à Habay. Il a développé le premier projet de solidarité entre les générations de Belgique. Tout juste pensionné, il se souvient de son parcours professionnel.

Et encore tant et tant d'autres choses à découvrir !

Bonne lecture et au plaisir de vous retrouver pour le prochain numéro !

Jean-Marie CARRIER
Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières

Edito - Sommaire 1

Quoi de neuf ? 2
Egalité des Chances 2
Sécurité routière 3
Croix-Rouge 5
Jeunesse 7
Annoncer la couleur 9
Handicap 11
Aide à domicile 15
Soins palliatifs 16
Logement 17

Mode d'emploi 19
Obtenir le CESS via les Jurys 19

Consom'action 20
Vente à distance 20

Coup de rétro 21
Parents séparés, contraints à l'accord? 21
Première journée nationale des aidants proches en Belgique 22

Carte de visite 24
Le service social d'un hôpital 24

Portrait 25
Jean-Pierre Haquin 25

Handicap 30
Le soutien dans l'emploi via le jobcoaching 30

Bien vieillir 32
Cuisinons ensemble ! 32

Droit au but 33
Le Service Droit des Jeunes 33

Docs en stock 36

Agenda 42

Egalité des Chances

Campagne du Ruban Blanc 2011

L'Axe Violence du Service Egalité des Chances du Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg a en charge l'organisation de la campagne du Ruban Blanc depuis 2003 et ce, en collaboration avec les Plateformes Violences Conjugales.

Cette campagne de prévention face à la violence envers les femmes se déroulera comme chaque année du 25 novembre au 06 décembre.

Cette année, la Campagne du Ruban Blanc se tourne résolument vers le grand public. Pour ce faire, voici quelques-unes des activités prévues :

Flash Mob' le 28/10/2011 à 14h30' à l'ITELA à Arlon :
Institut Technique Etienne Lenoir, Chemin de Weyler 2 ARLON
Qu'on se le dise !
Appel à tous les hommes qui souhaitent se mobiliser pour dire STOP AUX VIOLENCES ENVERS LES FEMMES : venez nous rejoindre pour constituer un Ruban Blanc Humain géant ! Mobilisez-vous, mobilisez-les !
Mesdames, vous êtes également conviées à assister à cette mobilisation des hommes !
500 personnes minimum sont attendues ! Collation de l'amitié prévue !
Afin de vous recevoir dans les meilleures conditions possibles, les inscriptions sont souhaitées sur das@province.luxembourg.be ou par téléphone au 063 212 229 ou 063 212 247

Concert du Ruban Blanc :
Samedi 26novembre à 16h00' – Place aux Foires – Marche-en-Famenne.
Les artistes se mobilisent pour la Campagne. Cré Tonnerre en tête, (les parrains de la Campagne depuis de nombreuses années) mais aussi les Mâles de Mer, Marka, Up2now, Coco Argentée, Namur All Stars, MamzL les Cannon Balls Plays Supertramp,…

Grâce à un partenariat efficace (Ville de Marche, le Service de la Diffusion et de l'Animation Culturelle, l'aide des membres des Plateformes Violences Conjugales), ce n'est pas moins de 7 heures de concert gratuit qui seront proposées au public.

Soyez parmi les 1000 personnes attendues pour venir dire avec nous :
« STOP AUX VIOLENCES ENVERS LES FEMMES !!! »
Infos : Jean-Marc Herbiet – 063/212 229
063/212 247 - das@province.luxembourg.be

Les 16 équipes de football de première provinciale se mobilisent :
Tous les joueurs porteront un brassard floqué du Ruban Blanc pendant la Campagne. Merci à tous les Présidents de ces clubs d'avoir répondu présent à notre appel.

Stages de défense verbale :
Les 3 et 4 novembre, de 9h00 à 17h00 s'organise un stage de défense verbale au Centre de l'Economie Rurale à Marloie.
Les 19 et 20 novembre, de 9h00 à 17h00 s'organise un stage de défense verbale à la Maison de la Culture d'Arlon pour un public adulte.
Inscriptions obligatoires au 063 212 229 ou 063 212 247 ou sur das@province.luxembourg.be

Affiches dans les Bus :
Si vous prenez le bus au moment de la campagne, vous apercevrez très certainement les affiches de sensibilisation.

Pin's du Ruban Blanc, le symbole de la Campagne :
Comme chaque année, nous aurons des pin's du Ruban Blanc à votre disposition. N'hésitez pas à passer commande au 063 212 247 ou das@province.luxembourg.be

Sécurité routière

Partageons nos routes

L'ASBL « Partageons nos routes » (PNR) vient de dévoiler ses nouveaux projets de sensibilisation et de prévention à la sécurité routière.
Fanny VORILLION, la Coordinatrice, nous rappelle les objectifs de l'ASBL et nous présente les nouvelles actions dont des projets en faveur des clubs de foot et des écoles primaires.

Dans quel contexte est née l'ASBL « Partageons nos routes » ?

Elle a été créée en 2005 à l'initiative du Gouverneur et du Collège provincial de la Province de Luxembourg qui souhaitaient rassembler les acteurs de la prévention routière de la province de Luxembourg. Le but est de réduire le nombre de victimes sur nos routes.
Près de 30 personnes en sont membres et représentent les parquets, les mutuelles, les zones de Police, la Police fédérale, les assurances, notamment Ethias, un représentant de chaque parti politique, des associations comme SOS Week-End ou Responsible Young Drivers (RYD), Dexia, etc.
Je suis la coordinatrice depuis 2009.
Le Président est Bernard CAPRASSE, Gouverneur de la Province de Luxembourg, le 1er Vice-Président est Jean-Marie CARRIER, Député provincial, et le 2ème Vice-Président est Isabelle PONCELET, Députée provinciale.
Il y a une très bonne dynamique au sein de l'ASBL, les administrateurs s'entendent bien.

Quels sont les moyens dont dispose l'ASBL ?

L'ASBL est subventionnée par la Province à concurrence de 28.000 euros pour cette année. Nous recevons aussi des subsides du Service Public de Wallonie, des mutuelles, de la Police ou d'autres organismes en fonction des projets.
Nous sommes tout le temps en réflexion car nous sommes persuadés que ce que nous faisons a un impact sur les gens. Le but était de baisser de 50% les victimes de la route en 2010 et nous avons quasiment atteint ce chiffre.

Avec quels outils travaillez-vous?

Nous avons acquis des outils comme la voiture tonneau. Une nouvelle voiture vient de nous être offerte par Renault. La première était un cadeau, ou plutôt devrait-on dire une subvention de la Région wallonne en 2006, permettant d'acheter le véhicule ainsi que le châssis sur lequel la voiture est posée. Avec plus de 25.000 utilisateurs par an, cela s'abime beaucoup notamment, au niveau des sièges et des ceintures. Les actions avec la voiture tonneau sont toujours encadrées par la Police fédérale et ont lieu dans les écoles, les entreprises, lors des foires et des salons, etc.
Depuis mai 2009, nous avons également un simulateur moto. Il s'agit de la réplique d'un guidon de moto placé devant un écran pour simuler un parcours. Il y a des obstacles tout au long du parcours comme des portières qui s'ouvrent, des ambulances qui arrivent à vive allure ou des refus de priorité. À la fin, il y a une analyse des erreurs commises avec les agents de Police.
En mai 2009, nous avons aussi inauguré une piste fixe d'éducation à la sécurité routière pour les enfants en plein air à Libramont. Elle a accueilli 600 enfants en 2010 et est toujours accessible aux écoles qui le souhaitent.

« Partageons nos routes » développe également des projets ?

Tout à fait, nous menons des projets qui touchent tous les publics, des enfants aux personnes âgées.

C'est surtout la vitesse inadaptée, le non port de la ceinture de sécurité et l'alcool au volant qui sont les principales causes des accidents de la route. Plus particulièrement chez les jeunes et pendant les week-ends. C'est leur mode de vie qui veut ça.
Il faut prendre les statistiques avec précaution car, à l'heure actuelle, il y a plus de voitures par ménage et l'utilisation est différente pour une jeune personne ou une personne âgée.
Nous collaborons notamment avec les RYD pour la campagne « be soft », propre à la province de Luxembourg, à destination des conducteurs et des passagers de 16 à 30 ans. Le but est de prendre conscience des risques liés à une conduite sous l'influence de l'alcool, de médicaments ou de la fatigue. En 2010, nous avons réalisé 23 actions de terrain, 2.000 tests d'haleine. 5.400 usagers directs ont été touchés par cette sensibilisation.
Nous avons également un projet qui tourne depuis octobre 2010 et qui fonctionne très bien. Il s'agit de demi-journées de conférence à destination des aînés qui sont proposées en partenariat avec la Cellule Education et Prévention de la Police fédérale. Ces conférences permettent une remise à niveau du code de la route notamment pour les nouveaux panneaux, les ronds-points. Sous forme de conférence/débat, à l'aide d'un outil vidéo, les aînés ont la possibilité de poser leurs questions et d'exposer leurs difficultés. Une quinzaine de communes ont déjà accueilli ces séances et plusieurs dates sont déjà au programme de cette rentrée.

Quels sont les nouveaux projets que vous allez développer ?

Nous avons d'abord le projet « Le foot tient la route ». Le football étant un sport très populaire, nous avons pensé qu'il y avait, là, matière à sensibilisation.
« Partageons nos routes » a interpellé le Comité provincial de football qui a accepté de collaborer. Le but n'est pas d'interdire de boire, cela reste de la prévention aux dangers en cas d'abus. Sept clubs de football, toutes catégories confondues, ont répondu à notre invitation et ont proposé des slogans. Deux ont été retenus et ont été illustrés par Palix. Une campagne d'affichage démarrera dans le courant de ce mois dans les bus du TEC, les halls sportifs, les communes, etc.
Nous lançons également un concours de dessin et de slogans dans toutes les classes de 6ème primaire de la province sur un thème de sécurité routière au choix. Les enfants reçoivent de la sensibilisation par la Police ou des ASBL et on souhaite évaluer son impact. Des lots seront remis dont le premier prix pour l'école gagnante d'une valeur de 4.500 euros qui est une piste de sensibilisation à la sécurité routière de 48 m^2.
Dès le mois d'octobre, des spots réalisés par PNR seront diffusés dans tous les cinémas de la province de Luxembourg. Il y a 3 spots : un sur le port de la ceinture, un sur la conduite sous influence et un sur la vitesse inadaptée. Ces spots ont déjà été diffusés sur TVLUX en 2009.
Si vous êtes intéressés par l'un ou l'autre outil et/ou projet, n'hésitez pas à me contacter !

Renseignements :

Fanny VORILLION
063 212 617
fanny.vorillion@gmail.com

Croix Rouge

Volontaire à la Croix-Rouge ? Volontiers !

2011 est l'Année Européenne du Volontariat, une thématique au cœur de l'action de la Croix-Rouge de Belgique. En effet, le Mouvement Croix-Rouge est, avant tout, un mouvement de volontaires comme le souhaitait son fondateur, Henri Dunant. Il faut compter actuellement environ 20.000 volontaires à la Croix-Rouge de Belgique.

En province de Luxembourg, 1.343 personnes, réparties dans 15 Maisons Croix-Rouge, se sont investies bénévolement en 2010. Les actions entreprises sont multiples, de la gestion d'une épicerie sociale et la visite de courtoisie auprès de personnes isolées, à la collecte de sang et la mise en place d'un dispositif de secours lors de festivités. Tous les jours, des volontaires agissent pour aider celles et ceux qui en ont besoin.

En cette Année Européenne du Volontariat et à l'occasion du 10ème anniversaire de la Journée Internationale du Volontariat, le mouvement souhaite mettre en avant plusieurs actions menées déjà depuis de nombreuses années :

-Remercier et valoriser les volontaires

Chaque jour, la Croix-Rouge tient à dire merci à ses volontaires et à valoriser leurs actions. Se sentir valoriser par ses actions est une des conséquences positives attendues du volontariat et une grande source de motivation.

-Promouvoir le volontariat auprès du grand public

Pour cela, des séances d'information sont régulièrement organisées Les prochaines sont prévues :

- Jeudi 22 septembre à 19h30 à Marche – Rue de Parc Industriel, 12
- Lundi 26 septembre à 19h30 à Arlon – Rue du Dispensaire, 1
- Lundi 17 octobre à 19h30 à Libramont – Rue du Midi, 5
- Lundi 07 novembre à 19h30 à Virton – Vichaurue, 2

-Partager des expériences en matière de volontariat avec d'autres organisations

La Croix-Rouge de Belgique souhaite partager avec l'ensemble du secteur associatif les résultats de ses réflexions et de ses expériences en matière de gestion du volontariat. Elle éditera prochainement un guide pratique, qui, sans prétendre à l'exhaustivité, permettra à chaque association de s'interroger sur sa manière de rechercher, intégrer et encadrer ses volontaires.

Le 21 octobre 2011à Ixelles, un colloque à destination des associations intitulé « La formation des volontaires. Pourquoi ? Comment ? » sera organisé par la Croix-Rouge de Belgique

Renseignements :

OAFL
Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises

Comité provincial de la Croix-Rouge
063 221 010
comite.luxembourg@redcross-fr.be
www.croix-rouge.be

Jeunesse

Subvention provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif

Dans le cadre de l'année 2010 qui a été déclarée par l'Union européenne « Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale », Philippe Greisch, Député provincial en charge des Affaires Culturelles et du Sport, et Jean-Marie Carrier, Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières, ont étudié ensemble la possibilité de venir en aide aux jeunes (de 5 à 17 ans) de la province de Luxembourg qui rencontrent des difficultés sociales et financières lors de l'affiliation à un club sportif.

Un budget de 40.000 euros a été dégagé (20.000 euros de chacun des deux départements) sur le budget provincial 2011 afin d'octroyer, sous certaines conditions, une subvention provinciale de maximum 40 euros en faveur des jeunes pour leur permettre de s'inscrire à un club sportif.
Le règlement et le formulaire ont été approuvés lors du Conseil provincial du 24 juin 2011.

Les conditions :

- le bénéficiaire doit avoir entre 5 et 17 ans accomplis au moment de l'affiliation ;

- le bénéficiaire doit être domicilié sur le territoire de la province de Luxembourg ; le lieu de son activité sportive peut se situer en dehors du territoire provincial ;

- le bénéficiaire doit faire valoir une inscription à un club sportif avec le cachet du club faisant foi ainsi que la mention du montant de cette affiliation ;

- le parent ou représentant légal du bénéficiaire doit
  - o bénéficier du statut BIM (bénéficiaire de l'intervention majorée) ;
  - o ou du statut OMNIO (extension de l'intervention majorée) ;
  - o ou être en règlement collectif de dettes ;
  - o ou avoir des revenus annuels bruts imposables inférieurs au montant du statut BIM majorés de 20% suivant les derniers éléments probants disponibles à la date de la demande,

Si le parent ou représentant légal du bénéficiaire vit seul, ses seuls revenus sont pris en considération. S'il forme un ménage, il est tenu compte des revenus du conjoint ou de la personne assimilée.

Le montant de la subvention provinciale est de 40 euros. Elle sera allouée une seule fois par jeune et par année civile. La subvention n'est pas renouvelée automatiquement chaque année, une nouvelle demande devra être effectuée.
En cas d'inscription dont le montant est inférieur à 40 €, le montant de la subvention provinciale est réduit au prorata du montant effectivement payé par le demandeur de la subvention.

Les documents nécessaires pour introduire cette demande de subvention sont disponibles sur le site Internet de la Province de Luxembourg
http://www.province.luxembourg.be ou par téléphone au 063 212 235 ou par mail à
das@province.luxembourg.be

Salon Education & Culture – EPEL Trophy - Le 30 octobre 2011 au Wex de Marche-en-Famenne

L'EPEL Trophy est un concours d'épellation de mots de la langue française ouvert à tous les enfants de 7 à 14 ans fréquentant plus de 6.000 écoles de la Communauté française. Ce sont plus de 50.000 enfants qui sont invités pour l'occasion.

En complément au concours, trois espaces sont ouverts aux visiteurs « Espace Littérature Jeunesse », « Espace Education et Culture », « Espace Animations et Spectacles ». Près de 150 animations culturelles, scientifiques, créatives, ludiques, sportives et spectacles sont proposées par 120 organismes culturels et sportifs pour le plaisir des enfants, des parents et des enseignants.

La Province de Luxembourg participe à cet évènement et sera présente pour présenter différents services dont les actions du Département des Affaires Sociales et Hospitalières avec des animations du Service d'Etudes et de Documentation Sociales et du programme d'éducation à la citoyenneté mondiale « Annoncer la Couleur ».

http://www.epel.be

Annoncer la couleur

Fiche descriptive des activités provinciales 2011-2012

En octobre et novembre, Annoncer la couleur propose plusieurs rendez-vous pour les jeunes et pour les personnes relais : enseignants, animateurs, éducateurs,…

Pour les personnes relais

Découverte d'outils. – Mallette Pédagogique "Justice climatique " du CNCD 11.11.11

L'ensemble des outils, apportés par une quinzaine d'organisations membres du CNCD 11.11.11, aborde les questions de développement et d'environnement à travers trois ressources naturelles constituant des enjeux majeurs pour les populations du Sud : la terre, l'eau et la forêt. La mallette pédagogique invite également les élèves du secondaire à se mettre en action pour réduire leur empreinte écologique et signer leurs propres accords climatiques.
Quand ? Mercredi 5 octobre 2011 de 13h30 à 16h30 à Arlon, samedi 15 octobre 2011 de 9h30 à 12h30 à Libramont et mercredi 19 octobre 2011 de 13h30 à 16h30 à Marche-en-Famenne
Partenaire(s) : CNCD 11.11.11

Formation « A la rencontre de l'Autre »
Découvrir ce qui nous différencie et ce qui nous ressemble dans la rencontre avec l'autre. Immigrés, réfugiés, clandestins, sans-papiers… Qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Pourquoi sont-ils là ? Comment leur accueil s'organise-t-il ? Lors de cette formation, il est proposé de découvrir le contenu d'une valise pédagogique, tirée de l'expérience d'une professeure de morale, éditée en partenariat avec le Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre et le Département Accueil des demandeurs d'asile de la Croix-Rouge de Belgique. Cette formation est reconnue par l'Institut de la Formation en Cours de carrière de la Communauté française.
Quand ? Jeudi 20 et vendredi 21 octobre 2011 de 9h à 16h.
Où ? Libramont – Best Western Hôtel l'Amandier – 70, avenue de Bouillon 6800 Libramont.

Découverte d'outils "Fifty-Fifty pour le Langar "
Partez à la découverte du Langar, un jeu pédagogique permettant de faire découvrir aux jeunes les réalités, la complexité et les enjeux de la coopération au développement. Spécialisés dans différents secteurs, les participants doivent mener à bien des projets de coopération en rassemblant les ressources humaines, matérielles et financières les mieux indiquées…
Quand ? Mercredi 16 novembre 2011 de 13h30 à 16h30.
Où ? Arlon – Bâtiment de la province – Square Albert 1er n°1 6700 Arlon.

Pour les jeunes

« La machine à coudre » Spectacle théâtral sur les violences faites aux femmes et le poids de la tradition.

Une petite fille est excisée, elle devient femme et son père lui choisit un mari. Elle est la quatrième épouse, elle accouche d'une fillette. Elle veut pour son enfant une autre vie, son mari s'y oppose. La fillette grandit

et suit des cours du soir pour devenir couturière. Elle est douée et ses travaux sont remarqués par un riche marchand, il lui commande deux tenues. Hélas, son père décide de la donner en mariage, elle doit abandonner son projet. La jeune fille se révolte et fuit la maison familiale, son espoir : réaliser les deux tenues, gagner sa vie et son autonomie. Pour cela, il lui faut une machine à coudre et une machine à coudre, ça coûte cher…
Quand ? Mardi 18 octobre 2011 à 10h15 et à 13h45
Pour qui ? Pour les jeunes à partir de 15 ans
Où ? Libramont – Centre culturel de Libramont – 56d Avenue d'Houffalize 6800 Libramont
Partenaire(s) : Théâtre du Copion – ONG Asmade

Pour tout public

Découverte d'outils « Journée des jeux du monde »
Invitation au public familial et associatif à venir (re)-découvrir une multitude d'animations et de jeux du monde
Quand ? Samedi 22 octobre de 9h30 à 16h30
Où ? Bibliothèque communale d'Arlon – 5, Parc des expositions 6700 Arlon
Partenaire(s) : CNCD 11.11.11, MDM Oxfam, Bibliothèque communale d'Arlon, « Annoncer La Couleur », B.A.O. – Jeunesse asbl, Magasin « Du tiers et du quart », Maison de la Culture d'Arlon

Pour être informé et recevoir le programme complet des activités d'Annoncer la Couleur

Il existe d'autres moyens pour les sensibiliser à la citoyenneté mondiale
Des formations pour les acteurs de l'éducation
Des activités pour les jeunes
Un appui à projets
Des ressources pédagogiques
ANNONCER LA COULEUR
ANNONCER LA COULEUR 2011 - 2012

Renseignements :

Mathieu LEONARD
063 212 763
m.leonard@province.luxembourg.be

Handicap

Le Sahmo fête ses 20 ans…

Le SAHMO, Service d'accompagnement pour personnes handicapées adultes en milieu ouvert, offre à la personne adulte en situation de handicap un accompagnement pour mener à bien son projet de vie, en développant au maximum son autonomie et en favorisant sa participation à la vie sociale.

Pascal Derwael, chef de service Sahmo, nous parle des 20 ans.

« A l'occasion des 20 ans du service, nous souhaitons mettre en avant les collaborations avec nos différents partenaires et les multiples talents de nos bénéficiaires. A travers la visite de nos nouveaux bâtiments, les personnes présentes pourront découvrir les œuvres réalisées au cours des ateliers créatifs. Des représentations musicales et théâtrales auront lieu ensuite. Enfin, notre service sera présenté par ses principaux acteurs lors d'une projection vidéo. Tout au long de la journée, les participants auront la possibilité de visiter différents stands de sensibilisation. »

Les actions du Sahmo

- soutenir la personne handicapée dans la prise en charge de ses problèmes de santé ;
- l'accompagner dans ses démarches diverses : recherche d'un logement, recherche d'un emploi, recherche d'une formation, contacts avec la mutualité, interventions de l'AWIPH,… ;
- l'aider à organiser ses loisirs;
- lui proposer des activités de groupe;
- l'écouter et la conseiller.

Aide administrative

Repères dans le temps

Deux spécificités

L'autisme

La prise en charge des personnes avec autisme est assurée par un personnel bénéficiant d'une formation spécifique continue.

La surdité

Les personnes sourdes bénéficient d'un accompagnement assuré par deux assistantes sociales qui maîtrisent parfaitement la langue des signes.

Le SAHMO collabore avec la Maison des Sourds de la province de Luxembourg, lieu de rencontre et d'échange, qui propose des séances d'information, des activités de loisirs et des actions communautaires pour favoriser l'intégration sociale de la personne sourde.

Les activités collectives

- les ateliers « culinaires » à Arlon, Libramont et Marche ;
- les ateliers « information »: différents thèmes en fonction des demandes (santé, hygiène, assuétudes, citoyenneté, …) ;
- les ateliers « théâtre » (convention « article 27») ;
- les ateliers d'expression artistique (« article 27») ;
- les séjours « autonomie ».

Le séjour autonomie

Récit de **Laurent Meyfroid**, bénéficiaire du Sahmo intégré professionnellement comme ouvrier au sein de la Province de Luxembourg.

« Nous sommes arrivés dans les Vosges, le vendredi 8 avril en début d'après-midi. Dès que je suis arrivé, j'ai directement commencé par jouer à la pétanque. Mais malheureusement, il y a une belle fille qui a joué contre moi. Comme j'ai été galant, je l'ai laissé gagner au début en pensant que vers la fin, je me rattraperais.
Dire que j'ai perdu, devant une fille ! Si ce n'est pas malheureux.

Le lendemain, on a préparé nos sandwichs et on est allés se promener autour d'un lac. Après s'être gavés de bonbons à la visite d'une confiserie, nous avons fait une magnifique partie de minigolf sur les hauteurs de La Bresse.

Le soir, on a mangé une bonne raclette, c'était une première pour certains.
On a terminé la soirée par un karaoké, j'ai chanté sur du Johnny Hallyday, trop la classe!
La soirée s'est prolongée par une soirée dansante, j'aurais bien voulu qu'elle dure jusqu'aux petites heures…tellement je me suis bien amusé et tellement j'ai bien dansé (un vrai John Travolta).

Pour le retour, on s'est arrêtés sur un marché et certains se sont ramenés quelques petits souvenirs, d'autres, comme moi, plus romantiques, ont voulu faire plaisir aux filles.

Dommage que le séjour n'ait duré que 3 jours. Je trouve que c'était un peu court….mais je me suis bien amusé. »

Le 18 novembre 2011

Le matin, au nouveau bâtiment, situé au 30 rue Zénobe Gramme à Arlon
(à 300 mètres de la Maison de la Culture)

A partir de 9h00 : accueil par Monsieur le Député provincial Jean-Marie Carrier.

De 9h30 à 10h30: séance académique et inauguration du nouveau bâtiment ;
- présentation du service d'accompagnement **Sahmo** et du service d'aide à l'intégration **Autilux**
- présentation des deux ASBL partenaires: **"La Maison des Sourds de la province de Luxembourg"** et **"L'Espace Malvoyance - informatique et loisirs"**

De 10h30 à 11h30 : Vernissage de l'exposition en présence des artistes : atelier créatif "article 27".

L'après-midi, à la Maison de la Culture d'Arlon

De 11h30 à 13h00 : Cocktail dînatoire réalisé par les bénéficiaires en collaboration avec Futur Simple (Entreprise de Formation par le Travail).
Visite des stands des services partenaires.

De 13h00 à 13h30 : Animation musicale : Bernadette André qui écrit et chante ses chansons.

De 14h00 à 14h30 : film témoignage «le Sahmo expliqué par les bénéficiaires»
et échanges avec les membres de l'équipe en charge de l'accompagnement.

De 15h00 à 16h00 : Théâtre « Les Arlonnais du bout du monde »
et échanges avec les acteurs

De 16H00 à 16h30 : Discours de clôture par Monsieur le Député Jean-Marie Carrier.

Colloque : l'autisme : un défi pour une intégration réussie.

Le service Autilux organise son premier colloque « *L'autisme un défi pour une intégration réussie* ». Cette journée se déroulera à la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne le **vendredi 16 décembre de 9h00 à 17h00**, et abordera le processus suivi par les familles depuis la pose du diagnostic jusqu'au passage à l'âge adulte. Ce colloque permettra de dresser un état des lieux de ce qui est fait et peut être fait en matière d'aide à l'intégration pour les personnes autistes. Des intervenants de l'université de Laval au Québec, de l'université de Mons et de Gand présenteront leurs travaux et partageront leurs expériences de terrain. Le service Autilux clôturera la journée avec un film de témoignages de parents et de jeunes suivis au sein du service. En marge des conférences, vous pourrez admirer les œuvres des bénéficiaires réalisées durant les ateliers créatifs ainsi que visiter des stands présentant les différents organismes œuvrant autour de l'autisme.

Prix : 5 euros la journée (repas compris)

Renseignements :

Province de Luxembourg
DHAMO - SAHMO - AUTILUX
16, rue Zénobe Gramme (et numéro 30 à partir de novembre)
6700 Arlon
Tél: 063 227 362
Fax: 063 229 369

Aide à domicile

L'Accueil Familial des Aînés

Qu'est ce que l'accueil familial ?

C'est un vrai choix de vie, créateur de liens privilégiés entre un aîné et un particulier. L'accueil familial est un autre mode de vie, et surtout une autre formule d'hébergement à découvrir. Dans un cadre chaleureux et sécurisant, avec l'aide du Service d'encadrement de l'OAFL, Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises, l'aîné et la famille d'accueil partagent un quotidien empreint de respect, de solidarité et d'échanges.

L'accueil familial permet à l'aîné :

- de bénéficier d'un environnement familial et sécurisant temporaire ou de longue durée ;
- d'être accompagné dans la vie quotidienne tout en respectant son rythme ;
- de disposer d'une chambre garantissant un espace privé ;
- de maintenir plus facilement le lien avec ses proches ;
- de (re)découvrir le plaisir et le goût de réaliser des activités, des sorties ;
- de favoriser son autonomie dans les gestes de la vie quotidienne
- de maintenir un bien-être dans le respect de ses désirs et de ses choix ;
- etc..

Une indemnité sera perçue par la famille d'accueil afin de couvrir les frais d'accueil et notamment les services rendus, les frais d'entretien courant et la mise à disposition du logement.
Ce projet pilote est agréé et subsidié par le Service Public de Wallonie

Renseignements :

Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises

OAFL asbl
Office d'Aide aux Familles Luxembourgeoises

Rue de l'Ermitage, 2 – 6950 Nassogne
Tél : 084 210 699
info@oafl.be
Personnes de contact : Pascale Monfort et Sarah Dessoy

Soins palliatifs

Nouveaux locaux pour la Plate-forme provinciale

La Plate-forme de concertation des soins palliatifs de la province de Luxembourg a inauguré ses locaux le 15 juin dernier en présence de nombreuses personnalités.
Denise Borzée, la coordinatrice, et Cathy Léonard, la psychologue, ont maintenant un endroit digne de ce nom pour coordonner leur travail, échanger des informations et gérer les activités et projets de l'ASBL.
Les locaux sont situés Rue Victor Libert, 45 à Marche.

Pour rappel, la Plate-forme a été créée en 1997 et est composée de représentants des différentes institutions de soins palliatifs de la province, tant à domicile, qu'à l'hôpital et en maisons de repos. Quarante-huit institutions sont ainsi représentées.
La Plate-forme est agréée par le Service Public de Wallonie et a pour objet de promouvoir, coordonner et compléter les différentes structures en soins palliatifs dans la province de Luxembourg,
Elle vise aussi à sensibiliser et à informer la population aux soins palliatifs.
Parmi les moyens mis en œuvre, il y a:

- l'édition d'une revue de soins palliatifs ;
- l'organisation de formations, de conférences tout public, de groupes de réflexion, de journées scientifiques pour les soignants, de conférences tout public, de rencontres entre volontaires, etc. ;
- l'organisation d'expositions ;
- le soutien au recrutement de volontaires ;
- la participation à la journée mondiale des soins palliatifs, etc..

Un travail important et utile car, chaque année, des millions de malades en phase terminale éprouvent des douleurs et une détresse inutiles, parce qu'ils ne connaissent pas les soins dont ils pourraient bénéficier, ou parce qu'ils ne peuvent pas y accéder.
Des soins palliatifs de grande qualité ont pour objectif de prendre en charge les besoins de la personne dans leur globalité : ils peuvent apporter une réponse à la souffrance des personnes malades ou en fin de vie ainsi qu'à leur entourage.

En collaboration avec la Province de Luxembourg, la Plate-forme a également organisé plusieurs missions au Québec afin de s'imprégner des avancées spectaculaires de ce pays en matière de soins palliatifs.
De nombreux contacts créés sur place ont permis de concrétiser une réflexion, notamment au niveau du deuil de l'enfant.

Renseignements :

Plate-forme de concertation des soins palliatifs de la Province de Luxembourg
Rue Victor Libert, 45
6900 – MARCHE
Tél. : 084 433 009

Coordinatrice :
Denise BORZEE - denise.borzee@skynet.be

Psychologue :
Cathy LEONARD - cleonard@live.be

Photo de l'inauguration de gauche à droite : la coordinatrice Denise Borzée, le député provincial Jean-Marie Carrier, le Gouverneur Bernard Caprasse, le bourgmestre de Marche-en Famenne André Bouchat, et le Secrétaire d'Etat à la Pauvreté Philippe Courard,

Logement

Situation des Agences Immobilières Sociales en province de Luxembourg en 2010

Il semble utile de comparer les AIS de la province par rapport aux données du Fonds du Logement Wallon pour l'ensemble des AIS wallonnes, du moins pour les années disponibles.

Province	Nombre de logements en gestion							
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Brabant wallon	96	94	94	98	120	115	121	258
Hainaut	699	716	812	788	914	984	1077	1169
Liège	316	359	374	414	466	489	524	594
Luxembourg	42	46	72	132	232	270	303	366
Namur	519	540	557	611	634	662	693	702
Total	1672	1755	1909	2043	2366	2520	2718	3069

Province	% population en 2010	% logements AIS en 2010
Hainaut	37,4	38,1
Liège	30,5	19,4
Namur	13,5	22,9
Brabant wallon	10,8	8,4
Luxembourg	7,7	11,9

Le Luxembourg fait mieux que le reste de la Wallonie au niveau des logements gérés par une AIS à l'exception de la province de Namur, berceau historique des AIS.

Avec respectivement 109.887 habitants (1er janvier 2010) et 99.275 habitants couverts, Logésud et l'AIS Nord-Luxembourg sont des AIS de taille moyenne en terme de population mais avec une population très dispersée sur un vaste territoire et basée sur un large partenariat communal (15 communes pour Logésud et 17 pour l'AIS Nord alors que la moyenne wallonne est de 7,6).

Pour la superficie couverte, seule l'AIS de Dinant-Philippeville peut rivaliser parmi les 26 AIS existantes avec l'AIS Nord-Luxembourg et ses 2000 km^2 , l'AIS du Brabant wallon ne couvrant par exemple que 1100 km^2…

Si l'AIS Centre Ardenne est une petite AIS au niveau de la population (49.519 habitants), elle compte 11 des 12 communes de l'arrondissement de Neufchâteau et couvre un territoire de près de 1200 km^2.

En 2010, 43 des 44 communes de la province et 96% de la population luxembourgeoise sont couvertes par une AIS (Libramont est l'exception).

Les AIS luxembourgeoises

Cette comparaison reprend une partie des données présentes dans les rapports d'activités.

Principales données du tableau de bord

AIS	Logésud	AIS Nord-Luxembourg	AIS Centre-Ardenne
Nombre de logement en gestion au 31/12/2010	134	221	43
Nombre de nouveaux logements sur l'année 2010	14	40	18
Nombre de logement perdus sur l'année 2010	5	30	0
Nombre de candidats devenus locataires pendant l'année 2010	46	99	29

La progression est globale pour l'ensemble des AIS puisque Logésud gagne 9 logements sur l'année 2010 pour 10 à l'AIS Nord et que l'AIS Centre a 43 logements à la fin de sa deuxième année de fonctionnement, ce qui est prometteur.

Patrimoine

Type de logement au 31/12/2010	Logesud		AIS Nord		AIS Centre	
Appartement 1chambre	55	41,04%	55	24,89%	6	13,95%
Appartement 2 chambres	29	21,64%	34	15,38%	8	18,60%
Appartement 3 chambres	2	1,49%	16	7,24%	3	6,90%
Maison 1chambre	4	2,99%	31	14,03%	2	4,65%
Maison 2 chambres	10	7,46%	17	7,69%	2	4,65%
Maison 3 chambres	11	8,21%	18	8,14%	7	16,28%
Studio	21	15,67%	23	10,41%	3	6,98%
Maison 4-5 chambres	2	1,49%	11	4,98%	2	4,65%
Appartement 4-5 chambres			1	0,45%		
Logement collectif			15	6,79%		

Pour des raisons d'accessibilité financière, la majeure partie du patrimoine logement des AIS est composé de petits logements alors que le profil des candidats locataires plaiderait plutôt pour un rééquilibrage vers des logements de 3 chambres.

Il est possible à terme que les mesures incitatives prises fin 2010 par la Région wallonne pour encourager la prise en gestion de logements plus grands (primes et aides locatives) feront évoluer cette situation.

L'AIS Centre-Ardenne dispose d'un parc de logements assez équilibré.

Montant moyen des loyers par type de logement au 31/12/2010

Type de logement au 31/12/2010	Logesud	AIS Nord	AIS Centre
	Montant propriétaire	Montant propriétaire	Montant propriétaire
Appartement 1chambre	322,67 €	229,09 €	257,50 €
Appartement 2 chambres	323,23 €	252,69 €	290 €
Appartement 3 chambres	305,50 €	283,75 €	305 €
Appartement 4 chambres et plus		353,41 €	
Maison 1chambre	253,44 €	236,61 €	262,50 €
Maison 2 chambres	344,13 €	262,22 €	300 €
Maison 3 chambres	328,66 €	316,39 €	301,67 €
Maison 4 chambres et plus	450 €	333,30 €	400 €
Studio	246,53 €	220,11 €	243 €
Logement collectif		210 €	
Moyenne logements	313,18 €	276,40 €	282,90 €

Sans surprise, les loyers sont plus élevés au sein de Logésud qui est confrontée à la forte pression immobilière due à la proximité du Grand-duché de Luxembourg.

Type de logement au 31/12/2010	Logesud	AIS Nord	AIS Centre
	Montant locataire	Montant locataire	Montant locataire
Appartement 1chambre	337,62 €	255,29 €	301,83 €
Appartement 2 chambres	343,72 €	295,86 €	340,83 €
Appartement 3 chambres	350 €	333,01 €	364,55 €
Appartement 4 chambres et plus		422,80 €	
Maison 1chambre	268,75 €	274,80 €	308,81 €
Maison 2 chambres	372,19 €	305,30 €	352,94 €
Maison 3 chambres	383,66 €	369,96 €	354,90 €
Maison 4 chambres et plus	485 €	389,05 €	444 €
Studio	262,46 €	255,48 €	285,89 €
Logement collectif		214,25 €	
Moyenne logements	334,77 €	322,39 €	332,22 €

Pour compenser ce prix plus élevé, Logésud pratique depuis son origine une marge d'intermédiation (commission) bien moins élevée que les autres AIS (maximum autorisé de 15%).

Marge d'intermédiation

Logésud : 21,59 € (6,45%)
AIS Nord : 46 € (14,27 %)
AIS Centre : 47,29 € (14,84%)

Cela semble anodin, mais si ce sacrifice au niveau de la marge d'intermédiation permet de convaincre des propriétaires en s'efforçant de rester accessible aux locataires, elle représente un manque à gagner d'approximativement 40 000 € par an pour Logésud (25 € de marge * 134 logements * 12 mois)

Locataires

Type de revenus au 31/12/2010	Logesud		AIS Nord		AIS Centre	
Chômage	41	32,28%	74	38,95%	16	47,06%
(Pré)pension	13	10,24%	8	4,21%	2	5,88%
Revenu d'insertion	28	22,05%	48	25,26%	5	14,71%
Mutuelle	9	7,09%	19	10%	4	11,76 %
Allocation d'handicap	3	2,36 %	6	3,16%	1	7,14%
Travail	28	22,05%	34	17,89%	1	7,14 %
Mixte					5	14,71 %
Autre			1	0,53%		
Non précisé	4	3,15%				

Les AIS luxembourgeoises semblent pleinement remplir leur mission sociale en étant même au dessus de la moyenne des AIS wallonnes dans l'hébergement des « non-actifs »

Composition familiale au 31/12/2010	Logesud		AIS Nord		AIS Centre	
Femme seule	27	21,26%	24	12,63%	4	11,76%
Homme seul	43	33,86%	78	41,05%	11	32,35%
Femmes seule avec enfant(s)	22	17,32%	45	23,68%	9	26,48%
Homme seul avec enfant(s)	7	5,51%	6	3,16%	1	2,94%
Couple sans enfants	10	7,87%	9	4,74%		
Couples avec enfants	17	13,38%	28	14,74%	9	26,48%
Autre	1	0,79%				

Obtenir le CESS via les Jurys

Quelles que soient les raisons qui ont poussé à arrêter ses études, il y a moyen de rattraper tout ça en passant les Jurys de la Communauté française.
Mais c'est quoi au fait ces jurys ? Et comment s'y prépare-t-on ?

Le CESS

Le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) est délivré par la Communauté française au terme des études secondaires supérieures de plein exercice. Il permet de poursuivre des études de niveau supérieur ou universitaire.
Son obtention se fait lors de la réussite de la 6e secondaire de l'enseignement général, technologique et technique ainsi qu'après la 7ème secondaire de l'enseignement professionnel.

Les jurys

Trois CESS sont proposés en trois épreuves. Il faut avoir 16 ans lors de l'inscription.
L'examen se fait à Bruxelles ou au sein de l'école de promotion sociale.

Pour le CESS général :
- 1ère épreuve portant sur le français et les mathématiques ;
- 2ème épreuve portant sur l'histoire, la géographie et une première langue ;
- 3ème épreuve portant sur une liste de matières au choix devant totaliser 10 points: chaque matière représente un total de 2 à 6 points. Ex: latin(4), sciences générales(6).

Pour le CESS technologique - technique -artistique :
- 1ère épreuve portant sur les cours généraux ;
- 2ème épreuve portant sur les cours techniques théoriques ;
- 3ème épreuve portant sur les cours techniques pratiques.

Pour le CESS professionnel :
- 1ère épreuve portant sur les cours généraux dont certaines branches sont obligatoires et d'autres au choix ;
- 2ème épreuve portant sur les cours techniques théoriques ;
- 3ème épreuve portant sur les cours techniques pratiques.

Comment s'y préparer ?

Il faut savoir que cette filière est étalée et ne fait donc pas gagner de temps. Il est possible de se préparer au jury central seul avec ses notes personnelles complètes, correctes et conformes. Certains cours de Promotion Sociale proposent de passer le CESS général au sein de l'établissement après l'année préparatoire.
Une dispense du droit d'inscription existe pour les demandeurs d'emploi mais le niveau des personnes peut varier très fort. Certaines personnes majeures optent pour l'enseignement secondaire de plein exercice qui offre un rythme de travail régulier, les infrastructures de l'école ainsi que les allocations familiales jusqu'à 25 ans. Il faut cependant répondre aux conditions d'inscription.

Coût et durée

Les frais sont de 50€ par session. Gratuit pour les demandeurs d'emploi et les personnes bénéficiant de l'aide du CPAS.

Inscriptions et renseignement sur le site des jurys : http://www.jurys.cfwb.be/accueil.asp

Sources : billets Infor Jeunes – www.inforjeunes.be. tél : 070 233 444

Vente à distance: pour en finir avec le harcèlement commercial.

Il suffit parfois de rester quelques jours à la maison pour se voir soudain confrontés à de multiples sollicitations commerciales non désirées. Comment y mettre un terme ? Voici quelques conseils inspirés de situations vécues…

Vous profitez d'une journée de congé. On sonne à la porte. C'est un négociant en vin qui vous propose une dégustation gratuite et une réduction exceptionnelle pour avoir accès aux meilleurs crus, aux meilleurs prix…
Comment réagissez-vous ?

Ne laissez pas cette personne entrer… et réfléchissez :

- à l'intérêt évident pour le vendeur de vous faire boire de l'alcool !
- au fait que les produits vendus à domicile sont réputés pour être de mauvaise qualité, voire d'origine frauduleuse.
- aux contrats qui sont très souvent truqués... (fausses coordonnées de la société, lieu de signature incorrect, quantité commandée incorrecte et exagérée,…).
- aux nombreux vols qui ont déjà été commis dans le cadre de ce type de vente à domicile… la vente servant alors de prétexte à un premier repérage des lieux, voire au vol direct par un complice.

Remarque : Lorsque le contrat est signé, vous disposez d'un délai de 7 jours de réflexion. Pendant ces 7 jours, aucun bien ne peut être livré, aucun paiement ne peut être exigé. De plus, la personne peut renoncer à son achat sans frais en envoyant une lettre recommandée. Mais une fois encore, attention aux contrats antédatés !

Vous venez de recevoir par la poste 10 nouveaux couteaux. Dans un courrier, la société vous explique que ces couteaux sont gratuits si vous passez une commande de minimum 50 € (dans un catalogue d'électroménagers également envoyé). Par contre, si vous ne commandez rien, vous devez payer 20 € pour garder ces couteaux. Que faites-vous ?

Gardez les couteaux… et ne payez rien !
On appelle cela de la vente forcée. C'est une pratique illégale. La personne ne doit donc rien acheter, ni payer.
Si la société insiste, vous pouvez dénoncer cette pratique au Service Fédéral Economie en téléphonant au 02/ 277 54 85. Le plus souvent, la simple menace de la plainte suffit à mettre un terme aux sollicitations… En effet, une loi protège les consommateurs contre le harcèlement commercial !

C'est l'article 94 de la loi du 6 avril 2010 sur les pratiques du marché et la protection du consommateur.
« Sont des pratiques commerciales déloyales (…), les pratiques commerciales agressives qui ont pour objet de :
(…)
2) effectuer des visites personnelles au domicile du consommateur, en ignorant sa demande de voir l'entreprise quitter les lieux ou ne pas y revenir, sans préjudice de dispositions légales ou réglementaires l'autorisant en vue d'assurer l'exécution d'une obligation contractuelle;
3) se livrer à des sollicitations répétées et non souhaitées par téléphone, télécopieur, courrier électronique ou tout autre outil de communication à distance. »

Renseignements :

Groupe Action Surendettement
Grand-Rue, 4 - BP2
6630 MARTELANGE
Tél. : 063 602 086
Fax : 063 434 925
Internet : www.gaslux.be
Service juridique : tous les jours de 9h à 12h par téléphone ou tous les jours par fax, par mail : francoise.collin@gaslux.be ou marie-noelle.plumb@gaslux.be
Service prévention : prevention@gaslux.be

« Parents séparés, contraints à l'accord ? »

A l'initiative du Service Egalité des Chances du Département des Affaires Sociales et Hospitalières, en partenariat avec l'AMO Adomicile, avec le soutien du CAAJ d'Arlon, une conférence sur le divorce égalitaire a été organisée dans la salle du Conseil provincial le 23 juin 2011.

Jusqu'il y a quelques décennies *« on se mariait pour toujours »*, aujourd'hui, nous sommes *« parents pour toujours »*. Même si l'intérêt supérieur de l'enfant est placé au centre des débats, il y a encore de nombreuses ruptures du lien entre un parent et ses enfants. **Scénettes et exemples concrets à l'appui**, M. LIMET a apporté aux 60 personnes qui étaient au rendez-vous, une explication sur la difficulté des professionnels à imposer l'application d'une décision...

« De nombreuses décisions judiciaires concernant l'hébergement des enfants après séparation parentale ne sont pas respectées par un parent, ceci entraînant parfois la rupture du lien entre un parent et ses enfants. Si le pouvoir judiciaire ne fait pas systématiquement appliquer ses décisions, serait-ce entre autres parce que le juge se trouve aujourd'hui plus dans une posture d'accompagnement et de consensus que d'imposition ? »

La première partie de la conférence a révélé les évolutions socio-historiques et législatives qui déterminent le terreau dans lequel se joue la difficile articulation entre les exigences de justice et l'idéal d'un accord négocié dans le cadre d'un divorce dédramatisé.

La seconde partie consistait en une analyse, réalisée à partir d'entretiens menés auprès d'intervenants de l'après séparation parentale, des discours de ces intervenants à propos de thèmes développés dans la partie théorique, tels l'intérêt de l'enfant, la coparentalité, l'égalité parentale.

Il ressort de l'analyse de la loi du 18 juillet 2006 (loi tendant à privilégier l'hébergement égalitaire de l'enfant dont les parents sont séparés) que les parents seraient **« condamnés à s'entendre »** et que les intervenants judiciaires et parajudiciaires auraient à les accompagner dans ce sens.

Cependant, quand *« l'accompagnement sur mesure »*, assisté des outils de médiation, d'expertise, de guidance et d'autres, ne suffit pas, les magistrats se voient confrontés à la nécessité et la difficulté de condamner, d'astreindre, de contraindre…

Olivier Limet est licencié en politique économique et sociale et membre d'une équipe pluridisciplinaire en psychiatrie. Interpellé depuis plus de 10 ans par les problématiques de l'après séparation parentale, il s'intéresse, aux côtés de professionnels de diverses disciplines ainsi que de parents, à mieux comprendre et expliquer les mécanismes menant à la rupture du lien entre un parent et ses enfants après une séparation parentale, et le contexte sociologique dans lequel ils prennent place, afin de promouvoir des politiques et des pratiques appropriées.

Première journée nationale des aidants proches en Belgique

Chaque **23 juin**, de la province du Luxembourg jusqu'à la côte belge se célèbrera dorénavant la **« Journée Nationale de l'Aidant Proche »**.
Choix particulier de cette date, car le 23 juin est un des jours les plus longs de l'année. Il s'agit de symboliser l'aide informelle et efficace de proches accomplissant dans l'ombre l'aide et les soins à un membre de sa famille, jeune ou plus âgé, mais en perte d'autonomie par handicap, accident ou maladie.

En région flamande, cette journée est installée déjà depuis quelques années pour mettre l'aidant proche à l'honneur et surtout pour lui offrir un petit coup d'élan solidaire de et dans notre société. A cette occasion beaucoup d'organismes sociaux, communaux ou d'aide à domicile marquent l'événement de diverses manières.

L'ASBL **Aidants Proches**, pour la partie francophone du pays, en collaboration avec l'association **Kenniscentrum mantelzorg** pour la Région flamande, ont voulu cette année 2011 sensibiliser notre Belgique toute entière à cette problématique qui peut toucher chacun d'entre nous, dans diverses situations d'aide à un proche en déficit d'autonomie.
En effet, il est urgent et essentiel d'arriver à **la reconnaissance de l'aidant proche**, ce qui est **loin d'être un privilège**, surtout dans un contexte où, de plus en plus, chacun dans la famille, doit contribuer à « la » qualité de vie.

Etre reconnu « Aidant Proche », voilà le souhait de ces associations pour marquer le premier pas officiel de cette fonction indispensable mais si peu « protégée » dans la société.

L'ASBL AP a organisé et s'est positionnée, avec le Kenniscentrum comme porte parole de l'ensemble de leurs membres.

Bernadette Van Vlaenderen, présidente de l'ASBL Aidants Proches nous fait part des conclusions de la journée du 23 juin 2011.

« C'est ainsi qu'est née la première journée nationale des Aidants Proches qui s'est tenue cette année le jeudi 23 juin 2011 en la salle des Congrès de la Maison des Parlementaires à Bruxelles. Le nombre de places était restreint…Les services d'aide à domicile étaient fortement demandeurs et nous avons aussi constaté la difficulté des Aidants à pouvoir se rendre disponibles. Les raisons sont évidentes : pas de garde alternative pour la personne dont ils s'occupent, pas de disponibilité possible pour eux en journée « ordinaire », pas de congé spécial du secteur de l'emploi...dommage...mais nous gardons la détermination de les informer et de les conseiller aussi via notre site http://www.aidants-proches.be. »

Il est possible de découvrir les textes des différentes interventions de cette journée sur http://www.aidants-proches.be/fr/journee-nationale-aidants-proches

1. Ce qu'en disent les mandataires politiques et les médias
2. Les présentations en ligne!
3. Vos questions, nos réponses et les vôtres ...?

« Le bilan très encourageant de cette 1ère journée nous a été donné via les commentaires de presse mais aussi en se basant sur les promesses des instances politiques présentes lors du débat ouvert avec les participants.
Cette interpellation politique a été possible grâce à l'investissement conjoint de plusieurs services qui au cours de cette année 2011 ont grandement collaboré à la réflexion et s'associeront encore pour la suite. »

Dans les grandes lignes, nous suivrons les idées politiques énoncées et ferons pression pour leur concrétisation :

Au niveau fédéral :

- Apporter **une reconnaissance légale** de l'aidant proche afin de lui permettre le maintien de ses droits et la protection à l'emploi.

- Soulager l'aidant implique que nous devons rendre cette reconnaissance accessible suivant les cas à plus d'un proche.

- Elargir la notion de **« grande dépendance »** aux personnes atteintes d'une **maladie chronique**, le caractère cyclique d'une maladie n'allège généralement pas l'accompagnement indispensable.

- Renforcer la situation de l'aidant proche sans en faire « un nouveau professionnel » en lui permettant de bénéficier d'une **déduction fiscale particulière**, le dépénaliserait à moindre frais.

- Permettre à un conjoint, un enfant ou un parent actif sur le marché de l'emploi d'être présent

et efficace dans l'accompagnement de son proche en lui permettant de prendre un congé thématique adapté en durée et en compensation de la diminution ou de la perte de revenu.

- Protéger l'aidant proche via une **assurance** qui prendra cours de plein droit dès son affiliation auprès d'un service d'accompagnement spécifique.

- **Assimiler** à une période de travail celle pendant laquelle l'aidant a suspendu en tout ou en partie sa carrière professionnelle pour accompagner un proche et ainsi **éviter une sanction au moment du calcul de sa pension**.

Au niveau communautaire et régional :

- Contrôler pour renforcer la **prévention de la maltraitance**.

- **Développer les services** d'aide et de soins et continuer à les adapter aussi aux besoins des aidants proches

Si les différences communautaires sont indéniables, il faut éviter aux aidants proches un maximum de préjudices via un maintien (ou un accès) des droits : cela semble être admis comme une évidence au niveau national.

« A présent, nous attendons de vous …que la SOCIETE puisse au plus vite reconnaître les Aidants Proches, déjà en rendant cette journée du 23 juin publique et officielle dans le calendrier.
N'hésitez pas déjà à bloquer dans votre agenda la prochaine journée nationale, du samedi 23 juin 2012, qui apportera par sa réussite, ce plus de solidarité indispensable aux Aidants et à leur proche. » conclut Madame Van Vlaenderen.

Renseignements :

Madame Caroline Ducenne - Assistante sociale, coordinatrice
Route de Louvain-La-Neuve, 4
5001 Belgrade
Tél : 081 303 032
info@aidants.be ou caroline.ducenne@aidants.be

Le service social d'un hôpital…

Le service social d'un hôpital est un service de professionnels qui travaillent en interdisciplinarité dans l'intérêt du patient. Ses missions sont centrées sur les aspects sociaux (familial, juridique, administratif, financier…). Il contribue à garantir l'accès égal de tous à une médecine de qualité.

Le service social est accessible aux patients ainsi qu'à leur entourage. L'accompagnement social se fait dans le respect du secret professionnel, de l'autonomie, de la culture et des convictions du patient.

Il contribue activement à apporter une attention maximale à la situation globale (entourage, situation,…) pour le bien-être du patient, en veillant à ce que les expériences du patient et de son entourage, ses valeurs, sa culture, son histoire soient respectées et intégrées dans le processus de soins.

Il accompagne le patient et sa famille dans leurs démarches vers l'autonomie pour préparer sa sortie. Il peut aussi étudier la situation de patients financièrement fragiles et assurer le relais vers les organismes compétents. Des contacts réguliers avec d'autres professionnels de la santé permettent d'améliorer l'intégration du travail social dans un programme de soins multidisciplinaire.

Leurs missions sont d'écouter le patient et sa famille, d'évaluer les difficultés, d'informer et d'aider les personnes à accomplir certaines démarches, ou encore de faciliter le lien entre professionnels et patient, …

Le service social se tient à la disposition du patient et de sa famille, sur demande à :

- Arlon : 063 231 655
- Virton : 063 588 124
- Libramont : 061 238 714
- Sainte-Ode : 084 225 446
- Bastogne : 061 240 106
- Marche-en-Famenne : 084 219 098

Vivalia
Votre santé, notre quotidien

Interview Jean-Pierre HAQUIN

Directeur du centre d'accueil pour enfants « Saint Aubain » et de la Maison de Repos « L'Auberge du Vivier » à Habay, Jean-Pierre HAQUIN vient de prendre sa pension au 1er juin 2011 à l'âge de 64 ans. Assistant social de formation, il a développé le premier projet de solidarité entre les générations de Belgique. Pendant 36 ans, il a été le lien entre deux générations, l'âme d'une maison à vivre et d'un endroit pour recréer du lien social entre les enfants et les « vieux ».

Rencontre avec un homme dont la motivation principale est de rendre les gens heureux.

Dans quel contexte s'est déroulée votre enfance ?

Je suis né le 30 janvier 1947 à Beauraing. Je suis le dernier d'une famille de 5 enfants. Un sixième enfant est décédé très jeune. Ma mère était femme au foyer et mon père a été secrétaire communal à Beauraing pendant 40 ans. Ce n'était pas un fonctionnaire, il faisait son métier pour que les gens soient satisfaits. Il ne travaillait pas selon un horaire. Je me souviens qu'à toute heure, si une dame perdait son mari dans le village, mon père proposait immédiatement son aide à la famille en apportant les documents nécessaires et ne pas faire ainsi la file au guichet de la commune. Il y avait, là, une dimension sociale qui m'a sans doute influencé.
Ce qui m'a marqué aussi, c'est le scoutisme que j'ai abandonné à l'âge de 27 ans. C'est une expérience qui m'a permis de fonctionner en terme de « projet » plus qu'en terme d'« institution ». Je suis un homme de projets et j'aime rassembler des gens autour d'une idée commune.
De mes 18 à mes 21 ans, j'ai suivi des études d'assistant social à l'Institut Cardijn qui était à Bruxelles à l'époque et qui est maintenant à Louvain. Nous n'étions que des garçons.

Votre diplôme en poche, qu'avez-vous fait ?

Je savais surtout ce que je ne voulais pas faire. Je n'étais pas intéressé par secouer et remuer les problèmes. J'avais un objectif en rentrant à Cardijn : travailler dans les prisons. J'ai fait tous mes stages dans les prisons. J'aimais beaucoup cette population mais la contrainte sécuritaire, que je comprends tout à fait, était trop pesante par rapport à mes envies. Je me sentais bloqué à tous les niveaux. Par exemple, si je pensais qu'on pouvait arriver à quelque chose en rassemblant autour d'un projet quatre individus qui me semblaient avoir le même parcours et des points communs, cela n'était pas possible pour des raisons de sécurité même si mes supérieurs trouvaient que l'idée était intéressante.
J'ai alors travaillé comme éducateur pendant deux ans, puis trois ans dans le circuit bancaire avec l'un de mes frères. Tout cela m'a bien plu en attendant de sentir quelque chose.

« Je me suis rendu compte que je cherchais plus une maison à vivre qu'une maison de repos »

Ce « quelque chose » que vous attendiez, qu'est-ce que c'était ?

Un jour, en 1975, j'ai lu une annonce pour un poste de Directeur de la maison d'enfants « Saint Aubain ». Il y avait 53 candidatures et j'ai été retenu. Je crois que ce qui a joué en ma faveur est mon engagement à Beauraing dans le social : le scoutisme, le centre culturel, etc.
Je ne connaissais pas la province de Luxembourg. J'ai mis les pieds la première fois à Habay-la-Neuve pour travailler. À 27 ans, j'étais le plus jeune de l'équipe. La maison d'enfants était agréée par l'ONE pour 90 lits de court séjour qui pouvaient aller de 3

semaines à 1 an selon les cas. Nous avions entre 250 et 300 accueils par an. Ce n'était pas des placements ordonnés par le juge de la jeunesse ni des enfants porteurs d'un handicap. Nous n'avions pas besoin de rapport ou d'ordonnance pour recevoir un enfant. Nous accueillions des enfants dont les parents rencontraient des difficultés privées momentanées. Par exemple, l'enfant d'une mère seule qui devait être hospitalisée et qui n'avait pas de famille. L'évolution de la société a fait que les accueils sont devenus d'un autre type : soupçons de maltraitance, etc.

Comment avez-vous développé le centre d'accueil pour enfants « Saint Aubain » ?

Cinq ans avant cela, à titre privé, j'ai rendu visite à une cousine de ma mère sur son lieu de travail. Elle était directrice d'une maison de repos. J'ai été interpellé par certaines choses comme le ton employé pour répondre aux personnes âgées. Après cette visite, j'ai rencontré mon frère avec qui j'avais travaillé dans le circuit bancaire. Tout est parti de là. Mon frère m'a raconté l'histoire de Joseph qui vivait seul dans sa ferme et avait placé ses économies en banque. Prenant de l'âge, Joseph s'est dit que s'il lui arrivait quelque chose, personne ne viendrait l'aider. Les maisons de village étaient achetées par des jeunes couples qui travaillaient la journée. Ce relatif sentiment d'insécurité l'a incité à entrer en maison de repos chez la cousine de ma mère. Joseph a vendu ses biens, loué sa maison, demandé sa pension, etc. Il est entré avec sa valise dans sa main droite et sa bêche et son râteau dans sa main gauche. La cousine n'a pas voulu de ses outils et il en est mort de chagrin. Pour des raisons d'hygiène, je peux comprendre mais je me suis dit qu'il y avait quelque chose de social à proposer à la personne âgée en maison de repos. Joseph avait envie de continuer à vivre et de rester actif. Le système, en voulant le bien pour Joseph, ne l'a pas aidé à « vivre ». Ma réflexion a cheminé dans cette direction jusque fin 1989.

Comment avez-vous concrétisé votre projet de créer une maison de repos ?

En 1990, j'ai réuni les membres de l'ASBL « Centre Saint Aubain » et nous avons discuté. Soit, on fermait, soit on me donnait l'autorisation de réfléchir à la réalisation du projet que j'avais en tête. C'est cette option qui a été choisie. J'ai alors rencontré un économiste qui a réalisé une étude de faisabilité. Pour les 41 premiers lits et les premiers travaux, nous avons emprunté 45 millions de francs belges (1.115.520 euros). La gestion ne me faisait pas peur mais l'approche du vieux (quand j'utilise le mot « vieux », j'entends celui qui a une plus grande expérience de vie que moi. Ce n'est pas péjoratif du tout !) et de l'enfant est différente. J'ai pris mon bâton de pèlerin et j'ai visité une vingtaine de maisons de repos en Belgique, en France et au Grand-duché pour me rendre compte de ce qu'était une maison de repos et voir ce qui était intéressant. Je me suis rendu compte que je cherchais plus une maison à vivre qu'une maison de repos. Je n'ai vu personne qui se battait pour le même projet mais certaines mettaient des choses intéressantes en place.
« L'Auberge du Vivier » a ouvert ses portes en décembre 1991 avec un projet original de solidarité entre les générations. Nous étions le premier projet de ce type en maison de repos pour la Belgique. La Fondation Roi Baudouin a primé le projet dès 1991. Toute la presse flamande et francophone est passée chez nous pendant 10 ans. Cela m'a beaucoup interpellé. Je me demandais pourquoi ils couraient tous après cette petite expérience que j'avais mise en place. J'ai perçu, par la suite que cette « petite expérience » pouvait constituer une réflexion importante quant à un projet de société où l'homme reste acteur de sa vie, non pour ce qu'il possède, non pour ses déficits dus au grand âge, mais pour ce qu'il est: riche d'une expérience de vie, d'un savoir, d'une sagesse en étant porteur de valeurs à transmettre.

Pouvez-vous développer le projet que vous avez mis en place à « l'Auberge du Vivier »?

La réflexion a tourné autour de 6 axes.

1. **L'infrastructure:** l'aménagement et la décoration des lieux sont des éléments importants pour donner au résident l'envie de vivre et à ses proches le plaisir d'accompagner son parent.
2. **L'accueil de la personne âgée.** Dans quelles conditions l'accueillir pour lui donner une chance de venir avec sa bêche et son râteau plutôt que de rester passif ?

3. **L'implication de la famille.** C'est très important. Dans presque toutes les maisons de repos que j'ai visitées, les familles ne faisaient pas partie du projet. Nous demandons aussi aux familles de meubler la chambre avant l'arrivée de la personne âgée. Cette préparation de l'accueil est importante.
4. **L'implication du personnel.** C'est tout aussi important. Il faut faire sortir le personnel de sa fonction technique pour soutenir un projet. Je trouve que la personne âgée qui veut rester dynamique doit être soutenue et encouragée et le personnel a un rôle à jouer à ce niveau-là. Rarement, on demande à la personne âgée ce dont elle a envie or il faut partir de ses atouts et pas uniquement de ses dépendances.
5. **L'implication des bénévoles.** C'est important aussi au niveau budgétaire, c'est incontestable mais cela permet surtout à la maison de repos de devenir une passoire avec des gens qui entrent et sortent tout au long de la journée. Dans un contexte ouvert, le respect de la personne âgée en sort grandi. Chaque résident sera par exemple appelé par son nom de famille, il s'établira une connivence dans la relation entre le personnel, les bénévoles et les familles…
   C'est pour ça que chez moi, il n'y avait pas d'heures de visite. C'était ouvert de 8 heures du matin à 20 heures du soir. Nous n'avons rien à cacher, donc, pourquoi mettre des heures de visites ? Bien entendu, au moment des soins, on fait patienter le visiteur.
6. **La présence d'enfants.** Elle a présidé au projet de solidarité entre les générations. Si mon grand-père avait dû entrer en maison de repos, il aurait souhaité venir avec son rucher et ses abeilles. Est-ce que je l'aurais accepté ? Oui, car nous avons 3 hectares de propriété mais je lui aurais dit : « Une fois de temps en temps, prenez des enfants avec vous pour leur parler de la vie des abeilles ». Nos grands-pères peuvent être les grands-pères d'enfants qui ont des difficultés à trouver des racines.

Concrètement, comment les projets intergénérationnels se mettaient-ils en place ?

Par exemple, le jour de Pâques, une grand-mère coloriait des œufs et les cachait dans le jardin comme elle le faisait quand elle était plus jeune. Ou, au réveillon de Noël, une autre résidente proposait de lire « Les Lettres de mon moulin » d'Alphonse Daudet. C'était extraordinaire. Les enfants venaient l'écouter au coin du feu. Ça veut dire que la prise était branchée. Par après, les enfants la reconnaissaient et venaient lui faire un bisou. Elle a fait ça pendant les 5 ans où elle est restée chez nous. L'acte gratuit de la relation rassemble le vieux et l'enfant. Personne n'a rien à prouver et on a recréé du lien social.
On m'a dit un jour que je menais ma maison comme un camp scout. Oui, je l'ai menée en fonction de projets et non en fonction de l'administratif, même si ce volet est nécessaire aussi. Mon épouse a notamment porté beaucoup de choses au niveau administratif et a beaucoup collaboré à l'instauration de l'âme de ce projet dans la maison. J'ai été très heureux de travailler avec elle.

Comment expliquez-vous la réussite de votre projet ?

Pour arriver à ces résultats, il ne suffit pas de mettre un vieux et un enfant ensemble, il faut développer une âme. Il faut quelqu'un pour regarder et faire des nœuds. Il faut une unité dans l'équipe au niveau de la perception du projet
J'ai plus le tempérament de l'artisan que de l'industriel. Je n'ai pas soif de pouvoir, j'aime prendre la matière brute et en faire quelque chose avec les moyens dont on dispose. Ce sont deux approches très différentes.
Si je travaille à la chaîne, je me sens moins responsable de l'objet fabriqué. L'artisan, le « compagnon » travaillera l'objet, l'œuvre pour sa perfection et pour la satisfaction de l'utilisateur.
Les « moments de vie » sont des animations qui ne coûtent rien, les gens donnent de leur personne. Ce n'est pas plus compliqué. Mais pour ça, au niveau du management, il faut rassembler tout un monde autour d'un projet dans le respect de chacun. Toutes les fonctions doivent être confondues dans le projet de vie.
Je crois que c'est comme ça qu'on peut aider les gens à trouver un sens à leur métier. Si on fait ça, on trouve du plaisir au travail. C'est au-delà de la compétence professionnelle. Il faut avoir plaisir à rencontrer l'enfant comme la personne âgée. C'est simplement un travail d'artisan, ce n'est pas une méthode, c'est aimer les gens.
Avec le temps, j'étais arrivé à obtenir un équilibre assez intéressant.
Pour moi, un accueil est réussi quand une personne âgée se dit qu'elle a bien fait de venir ici. Je pense sincèrement qu'on peut continuer à vivre quelque chose dans le 4ème et 5ème âge en partant des hobbys, des centres d'intérêts et des capacités des personnes âgées. On n'invente rien.

C'est-à-dire ?

Notre société actuelle a perdu quelque chose. Nous sommes plus dans l'avoir que dans l'être. Le Vieux n'est plus aussi rapide, plus si beau, a perdu quelques capacités. La société se contente de pallier à ses dépendances alors que si on se met à son rythme, il y a de véritables trésors à partager.
Dans les sociétés traditionnelles, le Vieux détient le pouvoir, la sagesse. C'est lui qui garde les petits-enfants et qui permet ainsi à ses propres enfants d'aller travailler. Le but de notre projet est d'essayer de rendre sa place à la personne âgée. Elle a des trésors de 80 ou 90 ans de vie. Le moment de vie qui a du sens permet de recréer du lien social. Le bisou de l'enfant est le retour précieux de ce que l'aîné lui a apporté la veille. Cela veut dire qu'on apprend aussi à l'enfant le respect de la personne âgée. Toutes ces habitudes de vie me semblent éducatives. Il est important pour moi de rendre un sens à la vie avec les résidents, les enfants, le personnel, les familles.

« Pour moi, un accueil est réussi quand une personne âgée se dit qu'elle a bien fait de venir ici. »

J'imagine que vous attendiez certaines compétences particulières de la part de votre personnel ?

En effet, certains travailleurs peuvent le comprendre, d'autres plus difficilement. J'ai cherché des collaborateurs qui partageaient les mêmes idées en accomplissant au mieux leurs fonctions techniques dans lesquelles elles s'engagent dans un horaire, pour un salaire. Chez moi, c'était la moitié de l'engagement. Au-delà, la qualité du contact avec les personnes âgées, les enfants et les collègues me paraissait essentielle. Si cela n'était pas concluant, on ne dépassait pas le contrat d'essai.
Un élément était hautement souhaité : que chaque membre du personnel, de la femme d'ouvrage à l'éducateur, me fasse part de ses hobbys. Je demandais la même chose aux résidents et aux familles. Je ne demandais pas que chaque membre du personnel soit un animateur mais que chacun soit attentif pour rassembler des personnes pour vivre des moments de vie. Ce n'est plus de l'occupationnel mais des moments de vie.
Par exemple, pour faire du Maitrank, on ramasse l'aspérule avec les résidents dans la forêt d'Anlier. Il faut s'arranger pour faire les soins à un autre moment. Ce sont plutôt les femmes qui vont à la cueillette et les hommes qui bouchonnent les bouteilles. Une autre résidente va faire les étiquettes mais, pour ça, il faut savoir qu'elle est passionnée par le dessin.

Quelles étaient vos motivations personnelles dans votre travail ?

Voir des gens heureux, avoir le sentiment d'être un peu utile à la société, de répondre à un besoin, d'avoir réussi quelque chose. Si notre projet reste isolé, cela n'a pas d'intérêt. Notre société cloisonne tout (les handicapés, les chômeurs, etc.). Si on pouvait décloisonner et recréer du lien social. L'organisation de notre société nous fait penser que nous n'en avons pas besoin. On oublie le partage car la solidarité est institutionnalisée. Je suis contre le gaspillage des compétences. Le grand risque, aujourd'hui, est d'avoir des structures qui respectent plus les règles que d'être au service des gens et de tomber dans la dictature administrative.

La « passation de pouvoir » avec votre successeur n'a pas été trop difficile ?

Je crois que la succession se passe bien. J'espère que l'âme du projet subsistera. Il y a actuellement 24 enfants au Centre Saint Aubain et 74 personnes âgées à l'Auberge du Vivier. La maison d'enfants n'a pas toujours eu une bonne réputation. Aujourd'hui ce sont les aînés (les Vieux, j'aime bien ce mot car il fait bien référence à la durée de la vie) qui disent que les enfants sont gentils.

Vous êtes pensionné depuis le 1e juin 2011. Avez-vous des projets ?

J'ai habité 36 ans à Habay, sur mon lieu de travail. Avec mon épouse, nous avons acheté, il y a quatre ans, une maison à Vaux-sur-Sûre en prévision de notre retraite. C'est l'ancien presbytère du village de Nives. Nous l'avons beaucoup aimé car il a une âme. Nous y habitons depuis le 15 mai.
Je suis toujours momentanément dans l'ASBL « Centre Saint Aubain ».
Je suis aussi papa de 3 garçons, l'un est agent provincial et dessinateur, l'autre ingénieur et le dernier va rentrer de 3 ans de bénévolat dans les prisons en Malaisie. J'ai aussi la chance d'être grand-père deux fois.
Je m'intéresse aussi à l'époque romane et au gothique primitif, à la musique des 14ème, 15ème et 16ème siècles. Je vais lancer un rucher et j'espère retrouver du contact humain. J'en ai besoin. Je vais laisser venir les choses tout doucement. Je vais avoir plus de temps à y consacrer.

Si vous étiez un livre ?
« Le Moulin mystique de Vézelay»
C'est un traité que j'ai lu il y a une dizaine d'années et que j'ai prêté à beaucoup de monde. Il s'agit de la synthèse d'une réflexion sur un chapiteau roman de la Basilique Sainte Marie Madeleine de Vézelay. On y parle de symbolique en rapport avec l'Ancien et le Nouveau Testament.

http:// bourgogne-visites-guidees.fr/

Si vous étiez une ville ?
La région de Beaune, en Bourgogne.
J'aime beaucoup cette région pour le vin, l'architecture massive bien équilibrée. J'y vais au moins une fois par an pour marcher dans les rues piétonnes. Je trouve qu'il y a quelque chose de très serein. Les villages ont presque tous une église romane de toute beauté.

http://commons.wikimedia.org

Si vous étiez un chanteur ?
Georges Brassens

Quand je m'occupais du scoutisme, Georges Brassens a marqué ma personnalité. Il est venu deux fois à l'Ancienne Belgique et il m'a reçu deux fois dans sa loge. J'avais 18 et 20 ans. Il était très simple et d'un accès super facile. On a parlé de ses chansons, de sa vie, de Jeanne…. J'aime bien le contenu de ses textes. C'est une nourriture.

Si vous étiez un animal ?
Une chouette.
C'était mon totem chez les scouts et je crois qu'il n'était pas trop mal senti car on disait que je voyais toujours l'aspect « projet ». La chouette est aussi le symbole de la sagesse dans la Grèce Antique.

Le soutien dans l'emploi via le jobcoaching.

Dans le n° 1/2011 du Carrefour, nous vous avons présenté les missions du BR (Bureau Régional) de l'AWIPH à Libramont. Parmi celles-ci, figurent l'emploi et la formation. Nous vous avions notamment signalé que 2 jobcoachs étaient chargés d'accompagner des personnes en situation de handicap désireuses de rejoindre le marché du travail.
Ces 2 emplois de jobcoaching ont été reconnus par l'AWIPH dans le cadre des initiatives spécifiques suite à appel à projets, au sein de 2 services qui couvrent, l'un le sud et l'autre le nord du territoire provincial. Il s'agit de :

- **MIRELUX, Mission Régionale pour l'Emploi** - 7 Rue des Alliés - 6800 Libramont | Tél. : 061 313 999 - Fax : 061315 800 - mirelux.asbl@swing.be
- **Le PLOPE ASBL, Centre de Formation Professionnelle** – 60 rue Vert-Vinâve - 4041 Vottem | Tél. : 04 227 51 76 (CFP) / 0474 850 050 – p.vandaele@leplope.be (jobcoaching)

Par ailleurs, une jobcoach est également attachée au Sésame.

- SESAME, Service d'Accompagnement – Tél. 0491 127 720 catherine.goelff@mc.be

De gauche à droite : Patricia, jobcoach ; Laurent, bénéficiaire et Virginie du Service d'accompagnement Sahmo

En quoi consiste le travail de jobcoach ?

Pour approcher la réalité de terrain, rendez-vous est pris au domicile d'un jeune homme suivi par Patricia Vandaele, jobcoach. Nous nous rendons donc chez Laurent, 29 ans, bénéficiaire d'une autorisation AWIPH pour un CAP (Contrat d'Adaptation Professionnelle) au magasin Smatch à Bertogne. Laurent a été accepté dans ce supermarché pour 6 mois et est actuellement en prolongation de 6 mois à l'issue desquels (fin novembre) il espère bien décrocher un vrai contrat.

Le travail de Patricia se déploie dans 3 directions :

- le bénéficiaire : elle a défini avec Laurent quel était son projet professionnel et élaboré un plan d'action individualisé. Au sein du magasin, elle assure un suivi et un soutien dans l'intégration professionnelle ; elle sert également de médiatrice entre Laurent et l'employeur.

- l'entreprise : elle a été présente sur le lieu de travail pour les tâches proprement dites (définition d'objectifs à atteindre, mise en place de fiches de travail, réalisation de fiches mnémotechniques avec photos, tableau de dates, explication de chaque fiche avec des exemples,…) ainsi que pour des rencontres tripartites avec Madame Ingrid Collignon, la gérante du magasin, l'adaptation de l'horaire de Laurent et la mise en place d'un tuteur (membre du personnel qui sert de « parrain »). Le tuteur de Laurent est Geneviève qui s'est proposée spontanément.
Patricia Vandaele est également une aide pour Madame Collignon au sujet des questions administratives : avancement du dossier, introduction de demandes de primes (aides financières délivrées par l'AWIPH et qui s'ajoutent à celles qui peuvent être obtenues par ailleurs – Activa, PTP, APE).

- les partenaires éventuels : dans le cas de Laurent, le SAHMO, Service d'Accompagnement provincial, effectue un suivi hebdomadaire depuis 2007. Par le biais de Virginie Vanbienne, éducatrice spécialisée, tous les aspects de la vie quotidienne sont abordés avec Laurent : autonomie, objectifs personnels, gestion budgétaire et administrative, intégration, loisirs,… Les apprentissages utiles à l'accomplissement des tâches au magasin font aussi partie de l'accompagnement effectué par Virginie. Patricia Vandaele et Virginie Vanbienne collaborent donc concrètement autour du projet professionnel et du projet de vie de Laurent.

Laurent, en quoi consiste votre travail ?

Faire l'ouverture du magasin : ouvrir le volet, sortir les caddies, les sacs de terreau, etc.
Ranger les stocks, faire le facing, étiqueter -30% sur les produits dont la date sera dépassée le mois suivant…

Quelles sont les difficultés ?

Etre persévérant, continuer le travail jusqu'au bout. Après une heure, il faut s'arrêter, la concentration diminue. Ne pas fumer trop souvent..
Les collègues sont tous très bien. Ma tutrice, c'est Geneviève.

Qui vous a aidé ?

C'est grâce à mes parents. Ils m'ont poussé. Les parents, mais aussi Patricia, Virginie.

Qu'est-ce qui est important pour vous?

Tout réussir dans la vie. Il me reste 2 choses à mettre en place, le permis de conduire et le boulot.
Ma copine est contente. Elle est toujours à l'école. Si elle avait un boulot, ce serait bien aussi.
Avoir mon petit chez moi. J'aimerais bien être indépendant, comme tout le monde.
Je pense que je suis un garçon heureux.

Madame Frères, vous êtes la maman de Laurent. Le parcours a-t-il été difficile ?

Oh oui ! Au départ, on est tout seul pour tout. Les services, cela nous aide, cela facilite la vie.
Laurent a eu beaucoup de moments difficiles dans sa vie. L'école spécialisée a été une épreuve pour lui. Il s'est senti fort mal lorsqu'il a dû côtoyer d'autres enfants pour lesquels le handicap était très visible. Le PMS n'a vraiment pas été une aide.
Par la suite, la directrice de la MRS Sans Souci était partante pour qu'il aille y travailler, mais le responsable du CPAS lui a dit qu'il aille se présenter dans sa commune. On lui avait dit qu'il ne trouverait jamais de travail. Il a aussi été suivi par Mirelux, il a eu des stages, mais cela ne débouchait pas sur du boulot. Son papa a réalisé des CV et il m'a fallu du courage pour les porter dans différents endroits, accompagner Laurent.
Laurent a besoin de contacts, c'est important pour lui de travailler dans un milieu normal. Il est très influençable. S'il est avec des personnes qui sont bien, il est tiré vers le haut et progresse. Il ne veut plus que l'on parle de ses mauvaises expériences. Maintenant tout se met en place, le boulot, la copine, il a aussi un ami. Et ce travail, ce sera son 1er contrat ! Son papa avait demandé un rendez-vous aux gérants du Smatch de Bertogne, Patricia est allée leur expliquer toute la situation et combien cela coûterait. C'est un commerce familial et les gérants sont très ouverts. Comme ce n'est pas très loin, je peux le conduire en attendant qu'il passe son permis. Un autre avantage de ce magasin de proximité, c'est que tout le monde se connaît, Laurent est bien intégré.

Patricia Vandaele, un dernier commentaire ?

Laurent avait grand besoin d'être rassuré, de retrouver confiance en lui. Il est bien accepté dans son milieu de travail et cela l'aide à progresser. Au niveau de la fatigabilité, nous avons dû adapter ses horaires avec des pauses plus fréquentes, il travaille 25h /semaine. Idem en ce qui concerne ses capacités de concentration, des aménagements ont été possibles.

Pour ce qui est du travail de jobcoaching, notre projet est de réinsérer les bénéficiaires d'un numéro AWIPH dans des entreprises traditionnelles, pas dans des ETA (Entreprises de Travail Adapté). Les personnes que nous suivons doivent être très motivées et très proches de l'emploi, c'est-à-dire qu'elles doivent déjà avoir un projet professionnel ou une formation/stage en entreprise. Il y a beaucoup de personnes en liste d'attente… Personnellement, je suis une quarantaine de personnes. Les entreprises qui répondent positivement à une proposition d'embauche (CDD ou CDI), de CAP ou de stage-découverte sont principalement le commerce de détail, le secteur public, les maisons de repos, les ASBL à caractère social et l'HORECA.

Cuisinons ensemble !

En octobre, le CPAS de Martelange a répondu à l'appel à projet du Département des Affaires Sociales et Hospitalières de la Province de Luxembourg intitulé « Bien vieillir en province du Luxembourg ». L'objectif étant de valoriser les compétences des personnes âgées en organisant des ateliers culinaires intergénérationnels. Vu la configuration de la commune de Martelange qui se trouve en milieu rural, les personnes socialement et financièrement fragilisées sont fort isolées. D'autant plus que le village est vallonné et ces personnes ont des difficultés pour se déplacer dans le village. Pour cette raison, le CPAS a mis en place un système de navette pour véhiculer les participants. En plus des habitants de Martelange, des résidents de la maison de repos Clairefontaine à Martelange se sont montrés très intéressés par ce projet. Ils ont rejoint l'équipe dès le deuxième atelier. Les rencontres se sont déroulées en six temps. Cinq après-midis de janvier à mars ont été consacrés à la cuisine. Les personnes le désirant amenaient quelques-unes de leurs recettes favorites. Ce sont les participants qui ont créé le mode de fonctionnement de l'atelier; l'objectif étant l'autogestion. Des petits groupes ont été créés entre les personnes âgées et les enfants pour faciliter la participation active de chacun. La cuisine est une activité chaleureuse, à la portée de tous. Une certaine convivialité, surtout au moment du repas, s'est vite installée. Pour le dernier atelier, nous avons visité l'entreprise « Chocolats d'Édouard » à Florenville. Les participants ont découvert l'histoire et la production du cacao et ont pu déguster chaque origine. Édouard a également travaillé le chocolat devant le groupe et réalisé une tablette en chocolat ainsi qu'une praline. Ces ateliers ont été un réel plaisir, il y a eu une réciprocité entre les personnes âgées et les enfants. Une séance de retrouvailles sera organisée en ce début d'année pour peut-être recréer un projet commun pour 2012.

Le Service Droit des Jeunes.

Implanté en 1998 sur le territoire provincial, le Service Droit des Jeunes fête cette année ses 13 ans d'existence. Une bonne occasion pour rappeler qui il est et surtout quelles actions il réalise.

Le Service Droit des Jeunes est un service social qui dépend de l'aide à la jeunesse. Il est agréé par la Communauté française en tant que Service d'Aide en Milieu Ouvert (AMO). Il intervient à la demande des mineurs d'âge (dérogation possible jusque maximum 20 ans sous certaines conditions) et des familles. Le Service Droit des Jeunes est également reconnu comme service d'aide juridique.

Les principaux thèmes traités sont le droit scolaire, le droit familial, l'aide et la protection de la jeunesse, l'aide sociale, les droits sociaux, le droit des étrangers, la déontologie,…

Donnons-leur la parole pour se présenter :

« Nos actions sont de deux types :

1) Les actions individuelles

En tant que service social qui utilise le droit comme outil de travail social, notre spécificité est de dispenser une information juridique. Un de nos objectifs étant l'autonomisation des jeunes et de leur famille, nous les informons de manière complète afin qu'ils puissent prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Nous mettons un point d'honneur à placer le jeune au centre de notre action et surtout à l'y maintenir.
Nous ne limitons pas nos connaissances aux jeunes et à leurs familles. Les professionnels peuvent également nous contacter (nous interpeller) pour toute question relative au Droit des jeunes et de leurs familles.
A côté de l'information juridique que nous dispensons, nous pouvons également proposer au jeune et à sa famille un accompagnement à la demande. Celui-ci se traduit concrètement par des démarches effectuées en collaboration étroite avec le jeune et en toute transparence.
Nos services sont entièrement gratuits et respectent strictement le secret professionnel. Nous soutenons la parole du jeune et travaillons exclusivement avec son mandat à lui. Il demeure libre de prendre ses décisions et de mettre fin à notre intervention quand il le souhaite.
Voici quelques exemples concrets des matières régulièrement rencontrées[1].

Droit scolaire

Sacha a 16 ans, il éprouve beaucoup de difficultés familiales en ce moment et des difficultés à s'intégrer au sein de son école de sorte qu'il accumule les arrivées tardives. Un jour, il a fumé un joint dans les toilettes de l'école à la récré et s'est fait prendre par la surveillante. Le directeur décide d'exclure Sacha et de signaler les faits à la police.

Tout au moins, nous informons Sacha sur ses droits et nous pouvons aussi lui proposer un accompagnement concernant son arrivée tardive. S'il accepte, nous cherchons avec Sacha pourquoi il décroche et tentons d'y apporter une solution. Sacha n'apprécie pas l'enseignement traditionnel, être assis 8h par jour à écouter un professeur qui parle. Nous l'aidons donc à trouver une autre orientation (technique? professionnel? alternance?) et voyons dans quelle mesure Sacha pourrait changer de section, voire d'école à ce moment de l'année. Si Sacha le souhaite, nous pouvons l'accompagner dans ses démarches.

Pour ce qui est de son exclusion, nous pouvons épauler Sacha durant la procédure d'exclusion scolaire (veiller à ce qu'il puisse correctement se défendre) et tenter de trouver des solutions pour que sa scolarité ne soit pas interrompue (maintien dans l'établissement, sanction alternative et réparatrice, possibilité de passer ses examens,…)

Nous pouvons aussi accompagner Sacha dans la

[1] Les situations présentées dans le présent document sont entièrement fictives et créées afin de concrétiser nos actions.

procédure auprès de la police (et éventuellement une audience devant le Juge de la Jeunesse). Enfin, nous tenterons avec Sacha de trouver des solutions à ses problèmes familiaux.

Sacha a un parcours scolaire très chaotique. Il ne sait pas ce qu'il veut et a souvent changé d'école. Pendant les vacances, il a travaillé comme étudiant chez un entrepreneur et il a beaucoup aimé construire des murs… Il décide donc de s'inscrire en maçonnerie afin de pouvoir se former. Mais l'école refuse de l'inscrire car Sacha est déjà passé par cette école et avait été souvent absent et turbulent.

Nous pouvons aider Sacha à s'inscrire dans une école : trouver une école qui dispense la formation qu'il veut, l'accompagner pour faire les démarches, trouver une solution en cas de problème,...

Aide sociale

Juliette a 17 ans, elle ne s'entend plus du tout avec sa mère et son beau-père depuis qu'elle leur a annoncé sa grossesse. Ces tensions familiales l'empêchent de poursuivre correctement ses études. Elle se voit dans l'obligation de chercher un petit studio à louer.

Nous pouvons aider Juliette dans les démarches administratives (changement de domicile, mutuelle, logement…), mais aussi l'aider à obtenir une aide financière (via le CPAS, une pension alimentaire de ses parents, ses allocations familiales, prime de naissance,…).Nous l'aiderons à faire valoir ses droits en tant que mère (autorité parentale, filiation, …).

Droit familial

Les parents de Louis, 17 ans, sont divorcés. Il vit chez son père mais veut aller vivre chez sa mère car il est en mauvais terme avec son père, d'autant plus qu'il lui interdit de sortir et d'avoir des contacts avec certains de ses copains.

Nous pouvons informer Louis, ainsi que ses parents, sur les procédures en matière d'hébergement des enfants. Il est également possible d'accompagner Louis afin qu'il se fasse auditionner par le juge et l'aider à préparer cette audition pour exprimer son souhait d'aller vivre chez sa mère,…

Aide et protection de la Jeunesse.

Le père d'Alexandre va régulièrement consommer de l'alcool au café. Lorsqu'il rentre à la maison et qu'un truc le dérange, il devient violent et passe ses nerfs sur son fils. Quand cela va vraiment mal, le garçon fugue. La dernière fois, c'est la police qui l'a ramené chez lui parce qu'il a été trouvé en train de détériorer une voiture garée dans une rue.

Nous pouvons aider Alexandre à trouver une solution à sa situation en analysant toutes les possibilités et en l'accompagnant dans ses démarches.

Si Alexandre est convoqué chez le juge pour les dégâts causés à la voiture, nous pouvons l'accompagner tout au long de la procédure, en lui expliquant les différentes étapes et en veillant à ce qu'il puisse correctement se défendre. Lorsque cela est nécessaire, nous favorisons les contacts entre le jeune et son avocat et veillons à ce que celui-ci défende la parole de son client.

Autres.

Nous pouvons également intervenir dans des conflits inhérents aux contrats de travail avec un employeur, ou en matière de changement de nom, de nationalité, ou encore de difficultés rencontrées avec les comptes bancaires des mineurs…

2) Les actions communautaires

Notre objectif prioritaire est la lutte pour une société plus respectueuse des droits des mineurs et des familles ; la lutte contre leur exclusion sociale. Nous sommes donc présents (ou à l'origine) de tables rondes, colloques,… visant à réfléchir et à avancer dans cette lutte.

Nous participons également à des groupes de travail nous permettant d'apporter des réponses collectives (voire préventives) à des problèmes individuels.
Enfin, nous sommes un organe d'interpellations des services et des instances politiques, administratives, sociales et économiques.
Nous avons, par exemple, réalisé une recherche sur l'exclusion scolaire afin d'objectiver les constats effectués au cours des situations dont nous avons eu connaissance et de proposer des pistes pour améliorer cette procédure.

Actuellement, nous collaborons avec des jeunes de maisons de jeunes en vue de réaliser un clip musical sur le droit des jeunes. Ce clip sera prochainement présenté à la presse.
Nous publions 10 fiches d'informations juridiques ayant pour thèmes :

- l'argent et les comptes bancaires du mineur ;
- l'audition du mineur dans la procédure civile ;
- l'autorité parentale ;
- la discipline scolaire et la procédure d'exclusion ;
- la responsabilité civile des parents vis-à-vis de leur enfant mineur ;
- le mineur face à la police ;
- les recours contre les décisions du Conseil de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire ;
- l'obligation scolaire et la fréquentation ;
- la vie affective et sexuelle du mineur ;
- le tabac, l'alcool et les drogues.

Ces fiches ont été publiées dans le Carrefour du Social. Vous pouvez nous contacter si vous souhaitez en obtenir une copie.
Nous avons aussi rédigé un guide pratique sur l'autonomie « Prendre son envol » téléchargeable gratuitement sur notre site internet www.sdj.be.

Nous sommes ouverts à toutes propositions de rencontre, de participation à un groupe de travail ou de réflexion. »

Renseignements :

Service droit des jeunes

Rue de la Caserne, 40/4
6700 Arlon
Tél. /fax : 063 234 056
luxembourg@sdj.be
www.sdj.be

Permanences :
Lundis, mercredis et vendredis de 14h00 à 17h00
Rendez-vous possibles à tout autre moment sur demande.

Site Internet

Pour trouver un stage scolaire : 1stage.be

L'ASBL Infor Jeunes Luxembourg est porteuse d'un projet nommé « 1stage.be » dont l'objectif est la diffusion et la promotion de stages de qualité en province de Luxembourg à destination des élèves inscrits dans les options qualifications et professionnelles de l'enseignement obligatoire. Les cibles sont les jeunes de 15 à 20 ans et les entreprises de la province de Luxembourg. Il s'agit, à travers ce site internet, d'offrir un service adapté aux besoins en stage des élèves ainsi qu'à la réalité économique de la région.
Ce projet existe depuis 1999 et a été initié par le CSEF Luxembourg. Il est le fruit d'une concertation entre le secteur de l'enseignement et le monde de l'entreprise.

Les offres sont mises à jour régulièrement et la recherche de nouvelles entreprises fait partie de la gestion quotidienne du service. A ce jour, 900 offres de stages sont disponibles. Informations légales, espace de remarques particulières, présentation des métiers en pénurie, etc., le site se complète au fil des années et offre une large palette de services.

www.1stage.be

Ton métier en main

Ce site a pour but de rassembler dans un même site l'ensemble de l'offre de formation qui est proposée aux jeunes dans l'enseignement secondaire technique et professionnel en province de Luxembourg. On y retrouve donc toutes les formations qui sont disponibles dans les 28 écoles luxembourgeoises organisant l'enseignement qualifiant.
Le Forem recensait, en 2009, 42 fonctions critiques en Région wallonne dont 22 étaient critiques en province de Luxembourg. De plus, 6 fonctions étaient spécifiquement critiques en province de Luxembourg. Sur ces 28 fonctions critiques, 22 pouvaient être remplies par des diplômés de l'enseignement technique et professionnel.
Contact : Thomas Colback : Chef de projet de l'IPIEQ
0473-562 850 – courriel : thomas.colback@cfwb.be

www.tonmetierenmain.be

Brochures

Baromètre de la pauvreté

En 2009, le Baromètre interfédéral de la pauvreté fut édité pour la première fois, comme le prévoit le Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté. Cet outil a pour objectif principal de mieux faire connaître le phénomène de la pauvreté en Belgique. Il témoigne de ses différentes dimensions et illustre certaines de ses caractéristiques principales.

Pour commander une version papier du Baromètre 2011 Tél. 02 508 85 86 ou question@mi-is.be
Pour consulter la version en ligne surfez sur www.mi-is.be, rubrique Baromètre de la pauvreté.

Les Maisons de justice en 2010

La Direction générale des Maisons de justice (SPF Justice) vient de publier son rapport annuel 2010. D'après les chiffres publiés dans ce rapport :

• 75.378 nouveaux dossiers sont arrivés dans les maisons de justice en 2010. 72.152 dossiers avaient été enregistrés en 2009 contre seulement 60.445 en 2006 ;

• une majorité des dossiers suivis par les assistants de justice, en moyenne 80 % pour le secteur pénal, sont menés à terme. A titre d'exemple, pour les libérations conditionnelles, seules 5,5 % des guidances sont révoquées à cause de nouveaux faits commis ;

• 5.239 justiciables ont bénéficié en 2010 d'une mesure de surveillance électronique. Cette mission est prise en charge depuis 2007 par les maisons de justice et est en constante évolution ;

• le secteur de la médiation pénale connaît une grande stabilité depuis 2006 malgré le travail de sensibilisation des magistrats en faveur de cette mesure alternative.

Ce rapport annuel donne à la fois une vision d'ensemble de l'organisation de la DG Maisons de justice ainsi qu'une vision spécifique de chaque maison de justice.

http://www.just.fgov.be/

Guide d'une bonne relation entre propriétaire et locataire en Wallonie

Cette brochure vise à favoriser la communication entre les propriétaires et les locataires, mieux faire connaître leurs droits et obligations réciproques, tout en proposant de bonnes pratiques d'utilisation et de conservation du logement.
Cette brochure est publiée par le Conseil supérieur du logement.
Ce document a été réalisé grâce, notamment, à la collaboration active de représentants d'associations de locataires et de propriétaires.
Cette brochure comprend un rappel des règles juridiques et des conseils pour garantir les bonnes relations entre les locataires et les propriétaires aux différentes étapes de l'occupation d'un logement; des recommandations pour de bons comportements; des informations sur les aides financières disponibles pour mieux vivre ou gérer son logement et des adresses utiles.
Cette brochure gratuite sera prochainement disponible dans les Espaces Wallonie. Plus d'informations au 0800 11901 ou télécharger sur http://www.conseilsuperieurlogement.be/

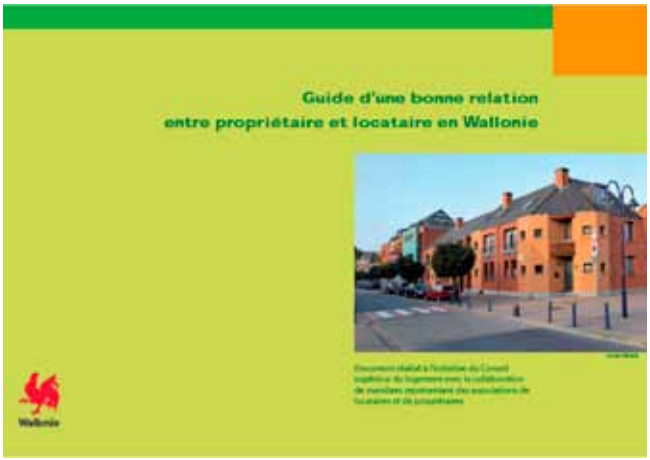

http://www.just.fgov.be/

Centre de documentation : nouvelles acquisitions

Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales (SEDS) vous propose désormais une sélection d'ouvrages récemment acquis et qui sont disponibles en prêt au Centre de documentation à Arlon (Square Albert 1er, Tél : 063 212 752 - 063 212 298) ou dans votre bibliothèque locale via le réseau provincial.

Vous pouvez consulter le catalogue de nos ouvrages sur www.bibliotheques.province.luxembourg.be

VANDENABEELE, Paul
Sécurité sociale : pour s'informer, se renseigner et se défendre. - Liège : Edipro, 2010.- (Collection Guide pratique).

Présentation du système belge de sécurité sociale, de la notion de solidarité et des mécanismes de protection, des droits et des devoirs des institutions, des grandes règles de fonctionnement, ainsi que des droits et obligations de tout citoyen. Ce livre a pour objet de guider au quotidien le citoyen dans le dédale des organismes en expliquant toute notion juridique employée.

ADRIAENSEN, Marie-Christine
La personne âgée face au deuil : comment lui venir en aide ? Un guide pour les proches et les professionnels. – Bruxelles : De Boeck, 2009. - (Collection Comprendre. Deuil fin de vie).

La mort d'un partenaire ou d'un être cher est un évènement très émotionnel dans la vie des personnes âgées. Selon plusieurs études, les personnes endeuillées ne reçoivent pas toujours le soutien et l'aide nécessaires. Comment peut-on aider les personnes âgées qui ont vécu ensemble pendant de nombreuses années et qui, d'un jour à l'autre, se retrouvent seules ?

FOGLI, Frédérik
Comment optimaliser fiscalement et socialement son divorce. - Liège : Edipro, 2006. - (Collection Guide pratique).

Examen des conséquences économiques du divorce selon la juridiction belge. Ce guide analyse les implications fiscales du divorce, la part représentée par l'enfant à charge de parents séparés, les rentes alimentaires, l'habitation familiale, l'enrôlement de l'impôt avant, pendant et après le divorce, les droits de succession en cas de séparation et divorce et les implications sociales.

VERMEULEN, Peter – DEGRIECK, Steven
Mon enfant est autiste : un guide pour parents, enseignants et soignants. – Bruxelles : De Boeck, 2010.- (Collection Comprendre, Enfance).

Des experts apportent des réponses concrètes aux questions les plus fréquemment posées par les parents d'enfants autistes et proposent des pistes pour gérer le quotidien. Ce guide aborde également l'histoire de l'autisme, les différentes formes, les causes, les traitements, les troubles du comportement, et présente une liste d'organisations et de centres.

TALINE, Audrey
Face aux manipulateurs : les identifier et les comprendre pour mieux s'en protéger. – Paris : Eyrolles, 2011. – (Collection PsychoSurvie).

Débusquer, analyser, résister et traquer les manipulateurs demande une certaine expérience. Les fiches pratiques de cet ouvrage sont destinées à apprendre à contrer les attaques de tout manipulateur, se défaire de ses emprises et prendre l'ascendant sur lui.

BOCHON, Anthony
Le T.F.E. en 101 points : réussir son travail de fin d'étude, guide pratique de l'étudiant. – Bruxelles : De Boeck, 2010.

Ce guide apporte des réponses pour réaliser en toute confiance son travail de fin d'études : des conseils, une initiation à la recherche et à l'esprit critique, des outils pour bien rédiger, des adresses utiles pour se documenter.

SCREVE, Isabelle
Parts contributives et pensions alimentaires. – Liège : Edipro, 2009. – (Collection Droit de la famille).

Cet ouvrage est le fruit d'une pratique de terrain approfondie du droit de la famille, de par nature empreint de difficultés juridiques et humaines diverses. Malgré la complexité de la matière, ce manuel se veut avant tout pratique et synthétique. Il aborde des sujets tels que la pension successorale, la priorité entre les créanciers et les débiteurs d'aliments, la prescription et la fiscalité des obligations alimentaires, …

BAILLARGEON, Normand
Petit cours d'autodéfense intellectuelle. – Québec : Lux, 2006. – (Collection Instinct de liberté).

Rédigé dans une langue claire et accessible, cet ouvrage, illustré par Charb, constitue une véritable initiation à la pensée critique, plus que jamais indispensable à quiconque veut assurer son autodéfense intellectuelle. On y trouvera d'abord un large survol des outils fondamentaux que doit maîtriser tout penseur critique : le langage, la logique, la rhétorique, les nombres, les probabilités, la statistique, etc. ; ceux-ci sont ensuite appliqués à la justification des croyances dans trois domaines cruciaux : l'expérience personnelle, la science et les médias.

JAUD, Jean-Paul – MURIER, Anne-Laure
Nos enfants nous accuseront. – Paris : Alternatives, 2011. – (Collection Manifestô).

Raconte la courageuse initiative d'une municipalité du Gard, Barjac, qui décide d'introduire le bio dans la cantine scolaire du village. Le réalisateur brosse un portrait sans concession sur la tragédie environnementale qui guette la jeune génération : l'empoisonnement de nos campagnes par la chimie agricole (76.000 tonnes de pesticides déversées chaque année sur notre pays) et les dégâts occasionnés sur la santé publique.

KETELS, Didier – BEAUJEAN, Olivier
Les protections des personnes adultes fragilisées. – Bruxelles : De Boeck, 2011. – (Collection Droits quotidiens).

Par personnes adultes fragilisées, on entend généralement les personnes qui, pour une raison ou une autre, souvent liée à leur état de santé, sont diminuées dans leurs facultés mentales et physiques. Cette situation entraîne pour elles des conséquences tant au niveau de leur personne (traitement, hospitalisation, conséquences juridiques de leurs actes, etc.) que de la gestion de leurs biens (notion de l'argent, conscience de l'importance des actes juridiques posés pour leur patrimoine, etc.).

Un centre de documentation spécialisé en sciences humaines et sociales

ANNONCER LA COULEUR

- Livres, revues, guides pratiques, vidéos et dvd, dossiers pédagogiques, ...
- Catalogue en ligne sur **www.bibliotheques.province.luxembourg.be**
- Prêts inter-bibliothèques

Ouvert le mardi de 10h à 12h et de 14h à 16h
le mercredi et le jeudi de 14h à 16h
ou sur rendez-vous

Une initiative de Jean-Marie Carrier, Député provincial aux Affaires Sociales et Hospitalières

SEDS
Service d'Études et de Documentation Sociales

Square Albert 1er, 1
6700 Arlon

063 21 27 52 - 063 21 22 98
063 21 22 45

seds@province.luxembourg.be

PROVINCE DE LUXEMBOURG

Wallonie

PROVINCE DE LUXEMBOURG
Affaires sociales & hospitalières

Éditeur responsable : Pierre-Henry GOFFINET, Greffier provincial - Place Léopold, 1 - 6700 Arlon

Conférences

Nous sommes des parents formidables, par Jean Epstein.
Jeudi 13 octobre 2011 à 20h00 au Centre culturel de Rossignol.
Contact : Tél : 063 413 120, Email : ccrt@skynet.be

L'Alcool : pour en finir avec l'ennemi public N° 1.
Vendredi 14 octobre 2011 à 20h00, Auditoire du Campus de l'Université de Liège à Arlon
Contact : Tél : 0495 223 324
Email : info_appel@skynet.be

Les Pauses santé ont lieu de 12h15 à 13h15 dans les locaux de la Mutualité chrétienne à Arlon.

- **Coup de blues, dépression et burn-out**
  Lundi 17 octobre :
- **Les édulcorants, info ou intox ?**
  Lundi 21 novembre
- **Comprendre le mécanisme du stress**
  Lundi 19 décembre

Contact : Mutualité chrétienne 063 211 880

Colloques- salons

Journées: 'Bien naître & bien-être'.
Dimanche 2 et lundi 3 octobre 2011 de 9h30 à 18h00 au Complexe Saint-François à Marche-en-Famenne

Contact : Emilie Goffin Tél : 084 326 994 – 0474 387 808
Email: naitre-et-grandir@marche.be

Les jeunes ont du talent.
Samedi 19 novembre 2011, Halle aux Foires de Libramont.
Salon sur les études, les formations, les métiers.

Contact : Infor Jeunes Tél : 063 236 898
Email : lesjeunesontdutalent@inforjeunes.be

L'autisme, un défi pour une intégration réussie.
Vendredi 16 décembre de 9h00 à 17h00 à la Maison de la Culture de Marche-en-Famenne

Contact : Autilux Tél : 063 227 362
Email : sahmo@province.luxembourg.be

Soins palliatifs pour tous, quels défis pour demain ?
Jeudi 6 et vendredi 7 octobre à La Marlagne , à Wépion

Contact : infocolloque2011@palliatifs.be
ou 081 435 568